



Exercice 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ◆ Loi n°95-101 du 2 février 1995
- ◆ Décret n°95-635 du 6 mai 1995
- ◆ Décret n°2007-675 du 2 mai 2007
- ◆ Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013
- ◆ Circulaire n°12/DE du 2 avril 2008

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs, peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Service Public d'Assainissement Collectif

Guingamp-Paimpol Agglomération
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP



Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Un rapport unique est présenté pour la compétence assainissement collectif pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Guingamp-Paimpol.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, ce rapport détaille le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport contient des données issues des bilans de fonctionnement de stations d'épuration et des rapports annuels des délégataires, des données transmises par la DDTM (bilans de conformité) et des données produites par la collectivité.

LES CHIFFRES CLEFS

56 476

Habitants usagers du service
répartis dans 48 communes

517

Km de réseau gravitaire + 66
Km de réseau de refoulement

13

Autorisations de déversements
d'effluents industriels

142

Postes de refoulement

2 953 591

M3 d'eaux traitées facturés

49

Stations de traitement
des eaux usées

165 à 450€

Pour 120m³ soit entre 1,28€
TTC/m³ et 3,69€ TTC/m³

1 601

Tonnes de boues produites

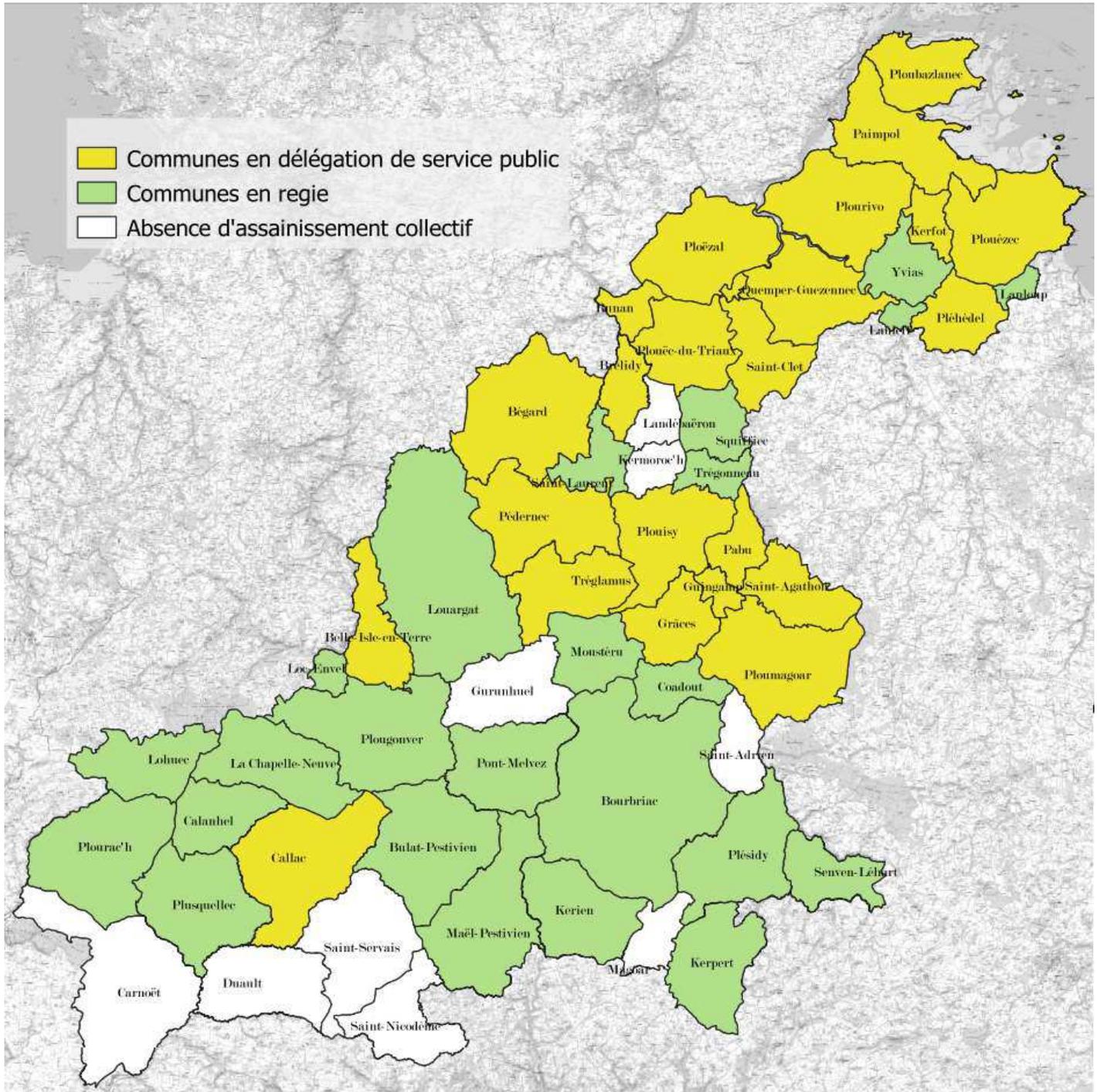
SOMMAIRE

PARTIE 1 : CARACTERISATION DU SERVICE	5
1.1 Présentation du territoire desservi.....	5
Les contrats 6	
La compétence.....	6
1.2 Les abonnés	7
1.3 Les volumes facturés.....	8
Les abonnés domestiques : les volumes facturés par commune	9
Les abonnés non domestiques	10
PARTIE 2 : LES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE COLLECTE.....	11
2.1 Les stations de traitement	11
La liste des stations d'épuration, leur capacité et la date du dernier arrêté	12
Le bilan annuel des stations d'épuration.....	14
Les principaux travaux et études réalisés et programmés sur les stations d'épuration	18
2.2 Les boues issues des ouvrages d'épuration.....	20
Les quantités de boues produites et évacuées par les ouvrages d'épuration	21
La destination des boues	21
2.3 Le réseau de collecte	22
La description du réseau.....	22
Le bilan annuel des systèmes de collecte.....	23
Les principaux travaux et études réalisés sur le réseau de collecte en 2021.....	25
Le programme 2022.....	27
2.4 Les contrôles de branchements.....	29
2.5 Les avis sur les autorisations – droit des sols	29
PARTIE 3 : LA FACTURATION.....	31
3.1 La tarification de l'assainissement et les recettes du service.....	32
Les modalités de tarification	32
La facturation d'assainissement type de 120m3.....	32
3.2 Les recettes du service.....	33
PARTIE 4 : LES INVESTISSEMENTS	34
4.1 Le montant financier des grands travaux engagés en 2021	34
4.2 L'état de la dette du service	35
4.3 L'amortissement	36
4.4 Le Budget 2022	36
PARTIE 5 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	37
5.1 Les indicateurs descriptifs des services	37
5.2 Les indicateurs de performance	37
Annexes.....	40
Annexe 1 : Caractéristiques générales et prescriptions de rejet de chaque station d'épuration.....	41
Annexe 2 : Liste détaillée des travaux réalisés en 2021.....	71
Annexe 3 : Liste détaillée des contrôles de branchement.....	72
Annexe 4 : Délibérations en date du 14/12/2021 fixant les tarifs de l'assainissement collectif applicables au 01/01/2022...74	
Annexe 5 : L'agence de l'eau vous informe : Pourquoi des redevances.....	81
Annexe 6 : Factures types de 120m3 _ tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022.....	85
Annexe 7 : Détail des recettes du service pour l'année 2021.....	90

PARTIE 1 : CARACTERISATION DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par l'Agglomération de Guingamp-Paimpol. 48 communes sont desservies par l'assainissement collectif, 24 en délégation de service public (affermage) et 24 en régie. 9 communes ne disposent d'aucun système d'épuration collectif.



Les contrats

Communes	Exploitant	Date début	Date fin	Durée
Bégard	SAUR	2010	2023	13 ans
Belle-Isle-En-Terre	SAUR	2012	2023	11 ans
Callac	VEOLIA	2013	2024	11 ans
Guingamp, Grâce, Ploumagoar, Saint-Agathon, Pabu, Plouisy	SUEZ	2016	2023	7 ans
Paimpol, Ploubazlanec, Plourivo, Plouézec, Kerfot, Pléhédél	SAUR	2018	2023	5 ans
Péder nec	SUEZ	2010	2023	13 ans
Pontrieux, Ploëzal, Runan, Bré lidy, Plouëc-du-Trieux, Saint-Clet, Quemper-Guezennec	SAUR	2018	2023	5 ans
Tréglamus	SUEZ	2010	2023	13 ans

Les contrats sur les communes de Bégard, Péder nec et Tréglamus ont été prolongés de 2 ans, dans le but :

1) D'intégrer la gestion des boues COVID

2) D'aligner la fin des DSP sur l'ensemble du territoire : aujourd'hui, les modes d'exploitation de la compétence assainissement via des marchés sont définis sur les périmètres des anciennes communautés de communes. Afin de pouvoir définir une politique cohérente du territoire, toutes les DSP ont une fin identique au 31/12/2023 (excepté le territoire de Callac). Un travail est en cours pour déterminer une adaptation cohérente des périmètres de gestion tant géographiques que techniques.

Afin de limiter l'augmentation financière des contrats engendrer par la prolongation, l'Agglomération a repris à sa charge une partie des prestations des délégataires (curages, inspections réseaux, certains travaux).

Une baisse de la part délégataire dans le prix usager est répercutée sur la part de l'Agglomération qui paiera ces prestations en direct.

La compétence

Le service assure la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

Il réalise également la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte en application de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique qui impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau.

Les compétences facultatives tels que les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement et les travaux de suppression ou d'obstruction des fosses, à la demande des propriétaires, ne sont pas exercées par le service.

1.2 Les abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le nombre d'abonnés en 2021, est de 27 851.

Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif est estimé à 56 476 au 31/12/2021 (indicateur SISPEA D201.01).

Communes	Nombre d'abonnés		Estimation de la population desservie en 2021
	2020	2021	
Bégard	1 815	1 834	4035
Belle-Isle-En-Terre	513	517	1034
Bourbriac	555	555	1221
Brélidy	73	89	187
Bulat-Pestivien	41	40	92
Calanhel	45	45	90
Callac	1 097	1 114	2005
Coadout	2	2	5
Grâces	1 076	1 093	2405
Guingamp	4 098	4 112	6990
Kerfot	245	250	600
Kérien	34	36	83
Kerpert	66	67	141
La Chapelle-Neuve	48	48	115
Lanleff	14	14	29
Lanloup	163	168	370
Loc Envel	43	43	73
Lohuec	42	42	92
Louargat	533	533	1226
Maël-Pestivien	81	81	170
Moustéru	78	80	192
Pabu	1 199	1 220	2562
Paimpol	4 399	4 492	8086
Péder nec	413	414	952
Pléhédél	253	259	596
Plésidy	108	109	240
Ploëzal	199	199	438
Ploubazlanec	1 798	1 830	3660
Plouëc du Trieux	318	322	708
Plouézec	1 699	1 718	3436
Plougonver	145	159	334

Plouisy	524	528	1214
Ploumagoar	2 194	2 197	5053
Plourac'h	44	44	88
Plourivo	844	848	1950
Plusquellec	50	50	105
Pontrieux	706	722	1372
Pont-Melvez	18	34	75
Quemper-Guezennec	327	332	730
Runan	90	90	180
Saint-Agathon	752	746	1790
Saint-Clet	255	266	559
Saint-Laurent	81	89	187
Senven-Lehart	34	34	75
Squiffiec	139	148	355
Tréglamus	130	134	322
Trégonneau	23	23	60
Yvias	79	81	194
TOTAL	27 483	27 851	56 476

On observe donc une augmentation globale du nombre d'abonnés à 1,3% entre 2020 et 2021.

1.3 Les volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques	1 930 394	2 042 817	+ 5,8
Abonnés non domestiques	1 017 882	910 774	-10,5
Total des volumes facturés aux abonnés	2 948 276	2 953 591	+ 0,2

Les volumes facturés demeurent quasiment stables en 1 an. Néanmoins, on remarque une baisse de 10% pour les abonnés non domestiques et une hausse de quasiment 6% pour les abonnés domestiques.

Les abonnés domestiques : les volumes facturés par commune

Communes	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m3
Bégard	148 536	151 254
Belle-Isle-En-Terre	34 941	34 090
Bourbriac	35 685	36 407
Brélidy	3 774	4 353
Bulat-Pestivien	1 185	1 662
Calanhel	NC*	NC*
Callac	73 533	70 617
Coadout	NC*	NC*
Grâces	107 820	90 804
Guingamp	348 316	371 902
Kerfot	15 652	15 512
Kérien	1 378	1 196
Kerpert	3 548	3 391
La Chapelle Neuve	2 021	NC*
Lanleff	NC*	NC*
Lanloup	8 645	8 989
Loc Envel	1 679	1 544
Lohuec	NC*	NC*
Louargat	NC*	74 273
Maël-Pestivien	3 671	2 774
Moustéru	4 429	4 589
Pabu	85 922	89 909
Paimpol	319 698	322 438
Péder nec	28 326	27 116
Pléhédél	14 945	15 532
Plésidy	7 123	6 514
Ploëzal	15 418	22 243
Ploubazlanec	97 801	107 936
Plouëc du Trieux	19 159	17 516
Plouézec	97 797	100 938
Plougonver	6 883	NC*
Plouisy	44 170	42 621
Ploumagoar	173 496	175 068
Plourac'h	NC*	NC*
Plourivo	52 735	52 385
Plusquellec	NC*	2 936

Pontrieux	38 221	44 271
Pont-Melvez	NC*	NC*
Quemper-Guezennec	18 995	19 243
Runan	4 062	5 027
Saint Agathon	69 120	73 191
Saint Clet	12 990	14 442
Saint Laurent	5 428	5 452
Senven Lehart	1 925	2 205
Squiffiec	9 425	9 535
Tréglamus	6 960	8 373
Trégonneau	NC*	NC*
Yvias	4 982	4 569
TOTAL	1 930 394	2 042 817

* NC = données non connues

Les abonnés non domestiques

Les abonnés non domestiques sont susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique, des conventions de déversement sont établies entre la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées et les industriels concernés afin de définir les modalités techniques et financières du raccordement et du déversement des eaux usées dans le réseau public d'assainissement.

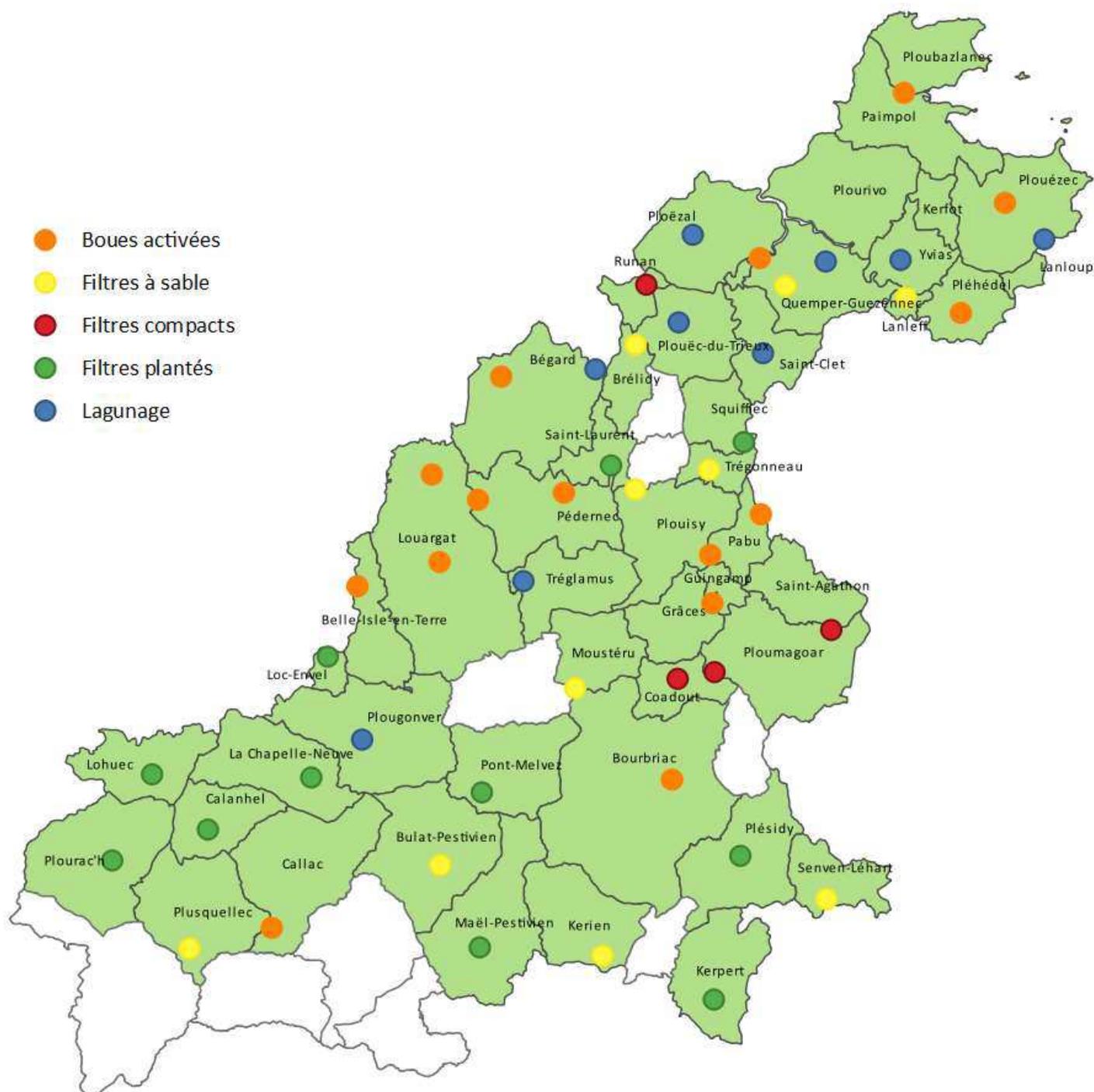
Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques est de 13 sur le territoire au 31/12/2021.

Localisation de la Station d'épuration		Autorisations de déversements d'effluents industriels
BEGARD	Lanneven	Hôpital Fondation LE BON SAUVEUR
CALLAC		SMITRED GPA - service Déchets (garage à bennes)
GRACES	Zone industrielle	Daunat Bretagne Entremont Farmor St Michel GGP FIDELE SOCOPA VIANDES STEPHAN GUYADER
PAIMPOL	Keraudren	Hôpital
QUEMPER-GUEZENNEC	Zone industrielle	Biotech marine

PARTIE 2 : LES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE COLLECTE

2.1 Les stations de traitement

Les stations de traitement sont au nombre de 49 (cf. annexe 1 : caractéristiques des stations d'épuration).



Les plus importantes en terme de capacité sont Grâces-Zone industrielle (87 833 EH*), Paimpol-Keraudren (22 000 EH*) et Plouisy-Pont Ezer (22 000 EH*).

Capacités de traitement (EH*)	Nombre d'installation
Stations < 200 EH	21
Stations ≥ 200 EH et < 1000 EH	16
Stations ≥ 1000 EH et < 2000 EH	4
Stations ≥ 2000 EH et < 10000 EH	5
Stations ≥ 10000 EH	3

* EH : équivalents-habitants

La liste des stations d'épuration, leur capacité et la date du dernier arrêté

	Localisation de la Station d'épuration		Capacité (EH*)	Type de station	Date de l'autorisation préfectorale
STEU 1	BEGARD	Trézélan	400	Lagunage	AP 1991
STEU 2	BEGARD	Lanneven	6200	Boue activée	AP 2004
STEU 3	BELLE-ISLE-EN-TERRE	Bourg	1680	Boue activée	AP 2011
STEU 4	BOURBRIAC	Pors Goriou	1550	Boue activée	AP 2019
STEU 5	BRELIDY	Traou Venec	230	Filtre à sable	DP 1999
STEU 6	BULAT-PESTIVIEN	Bourg	200	Filtre à sable	DP 2006
STEU 7	CALANHEL	Bourg	130	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 8	CALLAC	La Ville Neuve	4300	Boue activée	AP 2009
STEU 9	COADOUT	Lot. de Penker	35	Filtre compact + lit d'infiltration	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 10	GRACES	Zone industrielle	87833	Boue activée	AP 2016
STEU 11	KERIEN	Bourg	80	Filtre à sable	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 12	KERPERS	Bourg	150	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 13	LA CHAPPELLE-NEUVE	Bourg	140	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 14	LANLEFF	Bourg	40	Filtre à sable non drainé	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 15	LANLOUP	Bréhec	800	Lagunage	DP 1985
STEU 16	LOC-ENVEL	Bourg	105	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 17	LOHUEC	route de Callac	140	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 18	LOUARGAT	La gare	30	Boue activée	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 19	LOUARGAT	Saint-Eloi	50	Boue activée	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 20	LOUARGAT	Kervenach	1500	Boue activée	DP 2011
STEU 21	MAEL-PESTIVIEN	Bourg	199	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 22	MOUSTERU	Lein Beuz	215	Filtre à sable	DP 2020

STEU 23	PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	1000	Boue activée	AP 1974
STEU 24	PAIMPOL	Keraudren	22000	Boue activée	AP 2013
STEU 25	PEDERNEC	Bourg	2000	Boue activée	AP 1976
STEU 26	PLEHEDEL	Roudou Hellou	830	Boue activée	DP 2016
STEU 27	PLESIDY	Bourg	320	Filtres plantés de roseaux	DP 1999
STEU 28	PLOEZAL	Kerbastiou	450	Lagunage	DP 2020 transfert vers ZI Quemper-Guezennec
STEU 29	PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	605	Lagunage aéré	DP 2020
STEU 30	PLOUEZEC	Lan Vihan	5000	Boue activée	AP 2016
STEU 31	PLOUGONVER	Bourg	350	Lagunage naturel	DP 1993
STEU 32	PLOUISY	Kermarch	50	Filtre à sable	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 33	PLOUISY	Pont Ezer	22000	Boue activée	AP 2016
STEU 34	PLOUMAGOAR	Kerlidiguès	50	Filtre à coco	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 35	PLOUMAGOAR	Lautreman	80	Filtre à coco	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 36	PLOURAC'H	Bas du bourg	170	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 37	PLUSQUELLEC	Bas du bourg	160	Filtre à sable	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 38	PONT-MELVEZ	Bourg	310	Filtres plantés de roseaux	DP 2017
STEU 39	QUEMPEL-GUEZENNEC	Goas haro	20	Filtre à sable	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 40	QUEMPEL-GUEZENNEC	Kerouzic (Ruello)	300	Lagunage	DP 2020 transfert vers ZI Quemper-Guezennec
STEU 41	QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	3000	Boue activée	DP 2020
STEU 42	RUNAN	Lech an Bellec	200	Filtre enterré	DP 2004
STEU 43	SAINT-CLET	Kerdoret	550	Lagunage	DP 2020
STEU 44	SAINT-LAURENT	Ty Traou Lann	195	Filtres plantés de roseaux	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 45	SENVEN-LEHART	Bourg	192	Filtre à sable	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 46	SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz	250	Filtres plantés de roseaux	DP 2008
STEU 47	TREGLAMUS	La Boissière	300	Lagunage	DP 2016
STEU 48	TREGONNEAU	Lot. de Praden Meur	36	Filtre à sable	Récépissé de déclaration < 200EH
STEU 49	YVIAS	Saint-Judoce	150	Lagunage	Récépissé de déclaration < 200EH

DP = Déclaration Préalable / AP = Arrêté Préfectoral

Les caractéristiques générales et les prescriptions de rejet de chaque station d'épuration sont détaillées en annexe 1.

Le bilan annuel des stations d'épuration

En 2021, la station de Plouisy_Pont Ezer pourrait être jugée non conforme au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif (en attente du classement par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires).

Les autres stations d'épuration d'une capacité > 2000 équivalents-habitants (EH) sont conformes aux prescriptions nationales en terme de performance et d'équipements.

Localisation de la Station d'épuration			Capacité (EH)	Conformité 2021 aux prescriptions nationales issues de la directive européenne ERU		
				Collecte	Equipement	Performance
STEU 1	BEGARD	Trézélan	400	Sans objet	OUI	INCONNU
STEU 2	BEGARD	Lanneven	6200	Sans objet	OUI	OUI
STEU 3	BELLE-ISLE-EN-TERRE	Bourg	1680	Sans objet	OUI	OUI
STEU 4	BOURBRIAC	Pors Goriou	1550	Sans objet	OUI	OUI
STEU 5	BRELIDY	Traou Venec	230	Sans objet	OUI	OUI
STEU 6	BULAT-PESTIVIEN	Bourg	200	Sans objet	OUI	INCONNU
STEU 8	CALLAC	La Ville Neuve	4300	Sans objet	OUI	OUI
STEU 10	GRACES	Zone industrielle	87833	Sans objet	OUI	OUI
STEU 15	LANLOUP	Bréhec	800	Sans objet	OUI	OUI
STEU 20	LOUARGAT	Kervenach	1500	Sans objet	OUI	OUI
STEU 22	MOUSTERU	Lein Beuz	215	Sans objet	OUI	OUI
STEU 23	PABU	R. de Pommerit Le Viozet	1000	Sans objet	OUI	OUI
STEU 24	PAIMPOL	Keraudren	22000	Sans objet	OUI	OUI
STEU 25	PEDERNEC	Bourg	2000	Sans objet	OUI	OUI
STEU 26	PLEHEDEL	Roudou Hellou	830	Sans objet	OUI	OUI
STEU 27	PLESIDY	Bourg	320	Sans objet	OUI (donnée 2020)	OUI (donnée 2020)
STEU 28	PLOEZAL	Kerbastiou	450	Sans objet	OUI	OUI
STEU 29	PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	605	Sans objet	OUI	OUI
STEU 30	PLOUEZEC	Lan Vihan	5000	Sans objet	OUI	OUI
STEU 31	PLOUGONVER	Bourg	350	Sans objet	OUI	INCONNU
STEU 33	PLOUISY	Pont Ezer	22000	Sans objet	OUI	non conforme
STEU 38	PONT-MELVEZ	Bourg	310	Sans objet	OUI	OUI
STEU 40	QUEMPEL-GUEZENNEC	Kerouzig (Ruello)	300	Sans objet	OUI	OUI
STEU 41	QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	3000	Sans objet	OUI	OUI
STEU 42	RUNAN	Lech an Bellec	200	Sans objet	OUI (donnée 2020)	OUI (donnée 2020)
STEU 43	SAINT-CLET	Kerdoret	550	Sans objet	OUI	INCONNU
STEU 46	SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz	250	Sans objet	OUI	INCONNU
STEU 47	TREGLAMUS	La Boissière	300	Sans objet	OUI (donnée 2020)	OUI (donnée 2020)

TOTAL			4 426,2	Sans objet	100 %	85 %
-------	--	--	---------	------------	-------	------

*DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

Les conformités à la directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

La conformité est jugée par le taux de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations > 2 000 équivalents-habitants pondéré par la charge de pollution entrante (valeur DBO5* entrante).

Localisation de la Station d'épuration			Conformité 2021 aux locales AP			
			Charge entrante DBO5* (Kg/j)	Nombre de bilans conformes	Nombre de bilan	Taux de conformité
STEU 1	BEGARD	Trézélan	7,2	1	1	100%
STEU 2	BEGARD	Lanneven	109,15	10	12	83%
STEU 3	BELLE-ISLE-EN-TERRE	Bourg	50,58	1	2	50%
STEU 4	BOURBRIAC	Pors Goriou	65,02	2	2	100%
STEU 5	BRELIDY	Traou Venec	4,7	0	2	0%
STEU 6	BULAT-PESTIVIEN	Bourg	0,71	0	0	
STEU 7	CALANHEL	Bourg	2,5	1	1	100%
STEU 8	CALLAC	La Ville Neuve	43,7	12	12	100%
STEU 9	COADOUT	Lot. de Penker	0,3	0	0	
STEU 10	GRACES	Zone industrielle	2261	42	52	81%
STEU 11	KERIEN	Bourg	4,98	1	1	100%
STEU 12	KERPRT	Bourg	8,46	1	1	100%
STEU 13	LA CHAPELLE-NEUVE	Bourg	6,9	1	1	100%
STEU 14	LANLEFF	Bourg	1,74	0	0	
STEU 15	LANLOUP	Bréhec	9,3	1	1	100%
STEU 16	LOC-ENVEL	Bourg	4,38	1	1	100%
STEU 17	LOHUEC	route de Callac	5,52	1	1	100%
STEU 18	LOUARGAT	La gare	0,72	0	0	
STEU 19	LOUARGAT	Saint-Eloi	1,8	0	0	
STEU 20	LOUARGAT	Kervenach	39,4	1	4	25%
STEU 21	MAEL-PESTIVIEN	Bourg	10,2	1	1	100%
STEU 22	MOUSTERU	Lein Beuz	6,6	0	2	0%
STEU 23	PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	10,7	2	2	100%
STEU 24	PAIMPOL	Keraudren	718,58	22	24	92%
STEU 25	PEDERNEC	Bourg	32	12	12	100%
STEU 26	PLEHEDEL	Roudou Hellou	14,28	1	1	100%
STEU 27	PLESIDY	Bourg	4,48	0	1	0%
STEU 28	PLOEZAL	Kerbastiou	3,9	0	1	0%
STEU 29	PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	17,71	1	1	100%
STEU 30	PLOUEZEC	Lan Vihan	144,27	12	12	100%
STEU 31	PLOUGONVER	Bourg	12,5	0	1	0%
STEU 32	PLOUISY	Kermarch	2,4	0	0	
STEU 33	PLOUISY	Pont Ezer	654	42	52	81%
STEU 34	PLOUMAGOAR	Kerlidiguès	2,4	0	0	
STEU 35	PLOUMAGOAR	Lautremen	3,36	0	0	

STEU 36	PLOURAC'H	Bas du bourg	5,28	1	1	100%
STEU 37	PLUSQUELLEC	Bas du bourg	6,3	1	1	100%
STEU 38	PONT-MELVEZ	Bourg	3,31	2	2	100%
STEU 39	QUEMPER-GUEZENNEC	Goas haro	1,08	0	0	
STEU 40	QUEMPER-GUEZENNEC	Kerouzig (Ruello)	7,625	2	2	100%
STEU 41	QUEMPER-GUEZENNEC	Zone industrielle	66,76	12	12	100%
STEU 42	RUNAN	Lech an Bellec	3,4	1	1	100%
STEU 43	SAINT-CLET	Kerdoret	10,8	1	1	100%
STEU 44	SAINT-LAURENT	Ty Traou Lann	5,5	1	1	100%
STEU 45	SENVEN-LEHART	Bourg	4,5	0	1	0%
STEU 46	SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz	14,4	0	1	0%
STEU 47	TREGLAMUS	La Boissière	21,2	0	1	0%
STEU 48	TREGONNEAU	Lot. de Praden Meur	3,6	0	0	
STEU 49	YVIAS	Saint-Judoce	7	1	1	100%

TOTAL			4 426,2	191	229	84 %
-------	--	--	---------	-----	-----	------

*DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

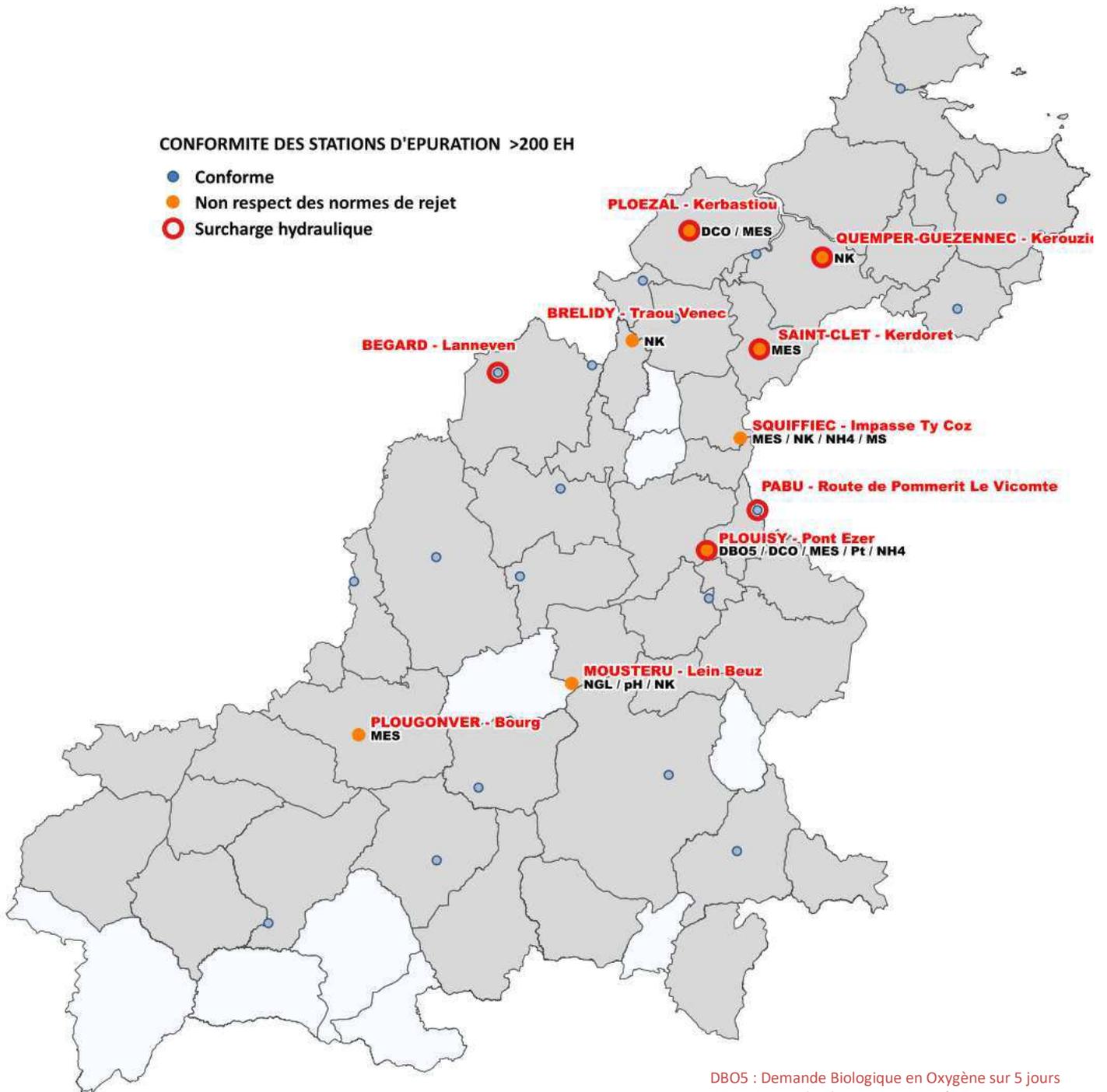
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel : 84,2 %

VP.176 - Charge entrante en DBO5 : 4430,83 Kg de DBO5 / jour

VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes : 191

VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire : 229

Aussi, le bilan annuel 2021 de conformité global établit que 10 stations de capacité supérieure ou égale à 200 équivalents-habitants sont jugées non conformes. La carte ci-dessous présente les causes de non-conformité de ces 10 stations.



DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
 DCO : Demande Chimique en Oxygène
 MES : Matières En Suspension
 PT : Phosphore Total
 NK : Azote Kjeldahl
 NH4 : Ammonium
 MS : Matière sèche

Sources : DDTM22_Bilan de conformité 2021

Les services de la Police de l'Eau réalisent des contrôles des stations d'épuration. Ces contrôles permettent d'évaluer les performances de ces installations, leur respect à la réglementation nationale (arrêté ministériel du 21 juillet 2015), leur conformité à leur arrêté préfectoral ou à leur récépissé de déclaration. Dans ce cadre, 7 stations d'épuration ont fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un rapport de manquement.

BEGARD	Lanneven	Rapport de manquement administratif du 15/05/2019
PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	Arrêté de mise en demeure 03/04/2019
PAIMPOL	Keraudren	Arrêté de mise en demeure du 03/04/2019
PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	Rapport de manquement administratif du 15/01/2019
PLOUEZEC	Lan Vihan	Arrêté de mise en demeure du 03/04/2019
PLOUISY	Pont Ezer	Rapport manquement administratif
SAINT-CLET	Kerdoret	Rapport de manquement administratif du 15/01/2019

Aussi tous les moyens disponibles sont mis en œuvre pour atteindre la conformité des systèmes d'assainissement à la réglementation.

Les principaux travaux et études réalisés et programmés sur les stations d'épuration

Les stations ayant un bilan non conforme sont principalement ciblées dans le programme de travaux :

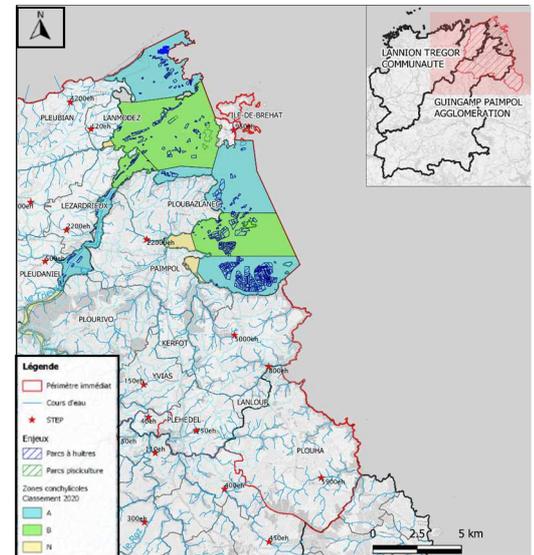
Localisation de la Station d'épuration		Travaux 2021	Etudes et Travaux programmés
BEGARD	Lanneven		Dépôt du dossier loi sur l'eau pour le 31/12/2021 (retardé : en attente des résultats du diagnostic)
BRELIDY	Traou Venec	Audit en vue de proposer des améliorations de fonctionnement	Travaux de rénovation programmé sur l'année 2022
BULAT-PESTIVIEN	Bourg		Etude d'acceptabilité Dépôt du dossier de renouvellement de l'arrêté préfectoral en 2022
CALANHEL	Bourg	Installation de bâches de paillage (amélioration de la gestion des adventices meilleurs répartition des effluents)	
CALLAC	La Ville Neuve	Manuel d'autosurveillance validé	Etude d'acceptabilité à réaliser avant sept 2024
KERIEN	Bourg		Travaux de rénovation programmé sur l'année 2022 (remplacement du système d'alimentation des filtres + remplacement des ouvrages de prétraitement à l'étude)
KERPert	Bourg	Réparation de la chasse hydraulique	audit en 2022 avec passages caméra pour vérifier si le filtre est colmaté
LA CHAPELLE-NEUVE	Bourg	Remise en état des compteurs de bâchées	
LOC-ENVEL	Bourg		Travaux d'optimisation du traitement
LOUARGAT	Saint-Eloi	Diagnostic de la microstation	Etude sur le fonctionnement de la microstation
LOUARGAT	Kervenach		Equipement d'autosurveillance détection du trop-plein Poursuite du diagnostic réseau afin de réduire les eaux claires parasites

PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	Dossier loi sur l'eau déposé Etudes préalables en cours Acquisition des 6 parcelles en cours	Construction d'une nouvelle station d'épuration
PAIMPOL	Keraudren	Lancement de l'étude d'incidences et d'acceptabilité Actualisation des sonages d'assainissement	Dépôt du dossier de renouvellement de l'arrêté préfectoral
PEDERNEC	Bourg		Etude d'incidence pour mettre à jour l'arrêté préfectoral de 1976 (en cours : en attente du diagnostic réseau)
PLEHEDEL	Roudou Hellou	Réalisation du cahier de vie, manuel d'autosurveillance	
PLESIDY	Bourg		Audit au vu de proposer des améliorations de fonctionnement (amélioration du dégrillage, gestion des adventices sur étages n°1 et n°2)
PLOEZAL	Kerbastiou		Raccordement des eaux usées à la future STEU de Quemper-Guezennec ZI en 2023 (AP 2020)
PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper		Nouvelle unité de traitement 605 EH au 31/12/2023 Réalisation d'une étude en 2023
PLOUEZEC	Lan Vihan	Mise à jour du manuel d'autosurveillance	Etude de renouvellement de l'arrêté à réaliser en 2022
PLOUGONVER	Bourg		Bathymétrie sur le bassin n°1
PLOUISY	Pont Ezer	Réhabilitation de la station (Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage / mise en service prévu en 2026) Etude préalable en cours.	
PLOURAC'H	Bas du bourg	Mise en place du bêche de paillage pour mieux gérer les adventices sur les filtres lorsqu'ils ne sont pas alimentés	
QUEMPER-GUEZENNEC	Zone industrielle	Construction d'une nouvelle station d'épuration (permis de construire déposé) (Regroupement des eaux des STEP de Pontrieux, Quemper Guezennec et Ploezal) Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	
RUNAN	Lech an Bellec		Etude d'acceptabilité au vu des problèmes d'infiltration des eaux usées
SAINT-CLET	Kerdoret		Nouvelle unité de traitement 550 EH pour 2025 Réalisation d'une étude en 2023
SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz	Audit au vu de proposer des améliorations de fonctionnement	
YVIAS	Saint-Judoce		Nouvelle unité de traitement de 250 EH pour une mise en service au 31/12/2024

De plus, pour répondre à la Disposition 10 du SAGE Agoat-Trégor-Goëlo, Guingamp-Paimpol Agglomération s'est engagé dans la réalisation d'un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles et des sites de pêche à pied professionnelle sur l'estuaire du Trieux et en baie de Paimpol. Cette étude doit permettre :

- De dresser l'inventaire des sources de pollution d'origine humaine ou animale susceptibles de constituer une source de contamination bactériologique des zones de production ;
- D'évaluer et de hiérarchiser l'impact des flux de pollution organique émis au niveau des principaux rejets côtiers à l'aide des outils de modélisation ;
- De définir les actions visant à supprimer ou réduire ces sources de pollution.

Cette étude se déroule en 3 étapes :



L'agglomération a également planifié la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire. L'objectif est la réalisation d'un véritable outil de programmation, de gestion et de gouvernance de l'assainissement collectif.

Il s'agit de réaliser un état des lieux du patrimoine et une analyse des défaillances des équipements afin de définir un programme pluriannuel de travaux prioritaires afin d'assurer le maintien du patrimoine.

Des études d'actualisation des zonages vont être réalisées sur les communes de Carnoët, Duault et Saint Adrien, en 2022.

2.2 Les boues issues des ouvrages d'épuration

Les stations d'épuration génèrent des déchets appelés boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

L'année 2021, période de pandémie de la COVID 19, a été marquée par le maintien de l'obligation d'hygiénisation des boues avant leur élimination. 7 sites sont concernés : Bégard (Lanneven), Belle Isle en Terre, Bourbriac, Callac, Louargat (Kervenach), Plouisy (Pont-Ezer) et Quemper-Guezennec (ZI).

L'Agglomération a déployé depuis 2020, un marché de secours visant à la déshydratation mobile des boues (lot 1) en vue de leur transport et compostage en site agréé (lot 2) pour assurer la continuité d'activité. Ce marché est systématiquement interrogé avant mise en œuvre au regard des coûts appliqués pour d'autres solutions techniques telle que le chaulage des boues liquides sur site ou site déporté, ce qui permet de maintenir un retour au sol de ces amendements organiques. Cette dernière solution est souvent la moins onéreuse.

Les quantités de boues produites et évacuées par les ouvrages d'épuration

Localisation de la Station d'épuration		Boues produites (tMS) entre le 1er janvier et le 31 décembre		Boues évacuées (tMS) entre le 1er janvier et le 31 décembre	
		2020	2021	2020	2021
BEGARD	Lanneven	47,15	20,38	186,18	0
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Bourg	18,148	12,47	10,134	12,76
BOURBRIAC	Pors Goriou	52,52	43,44	8,89	12,12
CALLAC	La Ville Neuve	36,84	36,91	38,02	26,52
GRACES	Zone industrielle	956	823,26	970	823,26
LOUARGAT	Kervenach	8,48	9,79	5,15	0
PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	3,6	0	3,6	0
PAIMPOL	Keraudren	301,035	365,25	312,385	387,9
PEDERNEC	Bourg	10,55	10	0	0
PLEHEDEL	Roudou Hellou	2,919	5,619	0,19	2,4
PLOUEZEC	Lan Vihan	27,726	45,36	48,672	49,32
PLOUISY	Pont Ezer	273,7	254,6	273	264
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	38,295	26,25	24,893	23,13
TOTAL		1776,96	1653,33	1881,11	1601,41

La destination des boues

100 % des boues sont évacuées selon une filière conforme à la réglementation.



La filière de compostage est la plus utilisée sur le territoire du fait de l'obligation d'hygiénisation des boues avant élimination. Les volumes traités en épandage ont donc fortement baissé depuis 2020.

La gestion des boues de Belle Isle en Terre, Bourbriac et Quemper-Guezennec (ZI) a été assurée par exportation des boues liquides en fosse déportée (fosse de stockage agricole) puis chaulage pendant 10 jours. Les boues ont pu ensuite être épandues selon le plan d'épandage de chaque STEP.

L'incinération concerne uniquement les boues du site de Plouézec et une partie des boues produites sur la STEU de Paimpol.

2.3 Le réseau de collecte

La description du réseau

Le réseau de collecte est constitué de plus de 517 608 ml de réseaux gravitaires (hors branchements) et de 66 088 ml de conduites de refoulement.

138 postes de refoulements sont présents sur l'ensemble du territoire. A noter qu'un tiers des postes se concentre sur la zone littorale.

Localisation de la Station d'épuration	Communes desservies	Linéaire de réseaux gravitaires (ml)	Linéaire de conduites de refoulement sur réseau (ml)	Nombre total de postes de refoulement	
BEGARD	Trézélan	Bégard	1 864	294	1
BEGARD	Lanneven	Bégard	37 188	7 731	11
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Bourg	Belle-Isle-En-Terre	10 514	0	0
BOURBRIAC	Pors Goriou	Bourbriac	14 192	1 928	4
BRELIDY	Traou Venec	Bréldy	2 130	661	10 (PR privés)
BULAT-PESTIVIEN	Bourg	Bulat-Pestivien	1 265	200	1
CALANHEL	Bourg	Calanhel	946	0	0
CALLAC	La Ville Neuve	Callac	21 036	997	3
COADOUT	Lot. de Penker	Coadout	200	0	0
GRACES	Zone industrielle	Grâces (ZI), Guingamp (Ste Croix), Ploumagoar (quartier nord est), Saint-Agathon (ZI Bellevue)	29 378	1172	4
KERIEN	Bourg	Kérien	1 200	0	0
KERPRT	Bourg	Kerpert	NC*	0	0
LA CHAPELLE-NEUVE	Bourg	La Chapelle-Neuve	1800	NC*	1
LANLEFF	Bourg	Lanleff	330	0	0
LANLOUP	Bréhec	Lanloup	4 802	177	1
LOC-ENVEL	Bourg	Loc-Envel	4 060	0	0
LOHUEC	route de Callac	Lohuec	1 328	0	0
LOUARGAT	La gare	Louargat	200	0	0
LOUARGAT	Saint-Eloi	Louargat	850	0	0
LOUARGAT	Kervenach	Louargat (bourg)	9 500	796	3
MAEL-PESTIVIEN	Bourg	Maël-Pestivien	1 557	NC*	1
MOUSTERU	Lein Beuz	Moustéru	1 600	0	0
PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	Pabu (bourg)	6 522	350	1 (PR privé)
PAIMPOL	Keraudren	Paimpol, Ploubazlanec, Plourivo	118 682	18 328	27
PEDERNEC	Bourg	Péderneec	8 907	NC*	2
PLEHEDEL	Roudou Hellou	Pléhédél	5 789	1 273	4
PLESIDY	Bourg	Plésidy	2 500	0	0
PLOEZAL	Kerbastiou	Ploezal	4 035	491	2
PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	Plouec-du-Trieux	7 032	1 947	7
PLOUEZEC	Lan Vihan	Plouézec, Kerfot, Plouha (Bréhec)	39 120	11 026	17 (1PR sur LAC)
PLOUGONVER	Bourg	Plougouven	2 800	0	0
PLOUISY	Kermarch	Plouisy	688	0	0

PLOUISY	Pont Ezer	Grâces, Guingamp, Plouizy, Saint-Agathon, Pabu (le Cazen), Ploumagoar (bourg)	125 972	11 514	23 (1 PR privé)
PLOUMAGOAR	Kerlidiguès	Ploumagoar	368	0	0
PLOUMAGOAR	Lautremen	Ploumagoar	576	0	0
PLOURAC'H	Bas du bourg	Plourac'h	1 300	0	0
PLUSQUELLEC	Bas du bourg	Plusquellec	1 500	0	0
PONT-MELVEZ	Bourg	Pont-Melvez	3 841	730	2
QUEMPEL-GUEZENNEC	Goas haro	Quemper-Guezennec	288	0	0
QUEMPEL-GUEZENNEC	Kerouzig (Ruello)	Quemper-Guezennec (bourg)	5 500	1 208	4
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Pontrieux, Quemper-Guezennec (Goas Vilinic), Ploëzal (Kerbere), Saint-Clet (Keremarch)	17 821	4 433	9
RUNAN	Lech an Bellec	Runan	2 816	399	1
SAINT-CLET	Kerdoret	Saint-Clet	5 760	194	1
SAINT-LAURENT	Ty Traou Lann	Saint-Laurent	1 800	NC*	1
SENVEN-LEHART	Bourg	Senven-Léhart	1 000	0	0
SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz	Squiffiec	1 350	0	0
TREGLAMUS	La Boissière	Tréglamus	3 546	239	1
TREGONNEAU	Lot. de Praden Meur	Trégonneau	100	0	0
YVIAS	Saint-Judoce	Yvias	2 055	0	0
TOTAL			517 608	66 088	142

* NC = données non connues

Le bilan annuel des systèmes de collecte

L'analyse de la conformité réglementaire du système de collecte est réalisée sur les stations de 1 500 équivalents habitants ou plus.

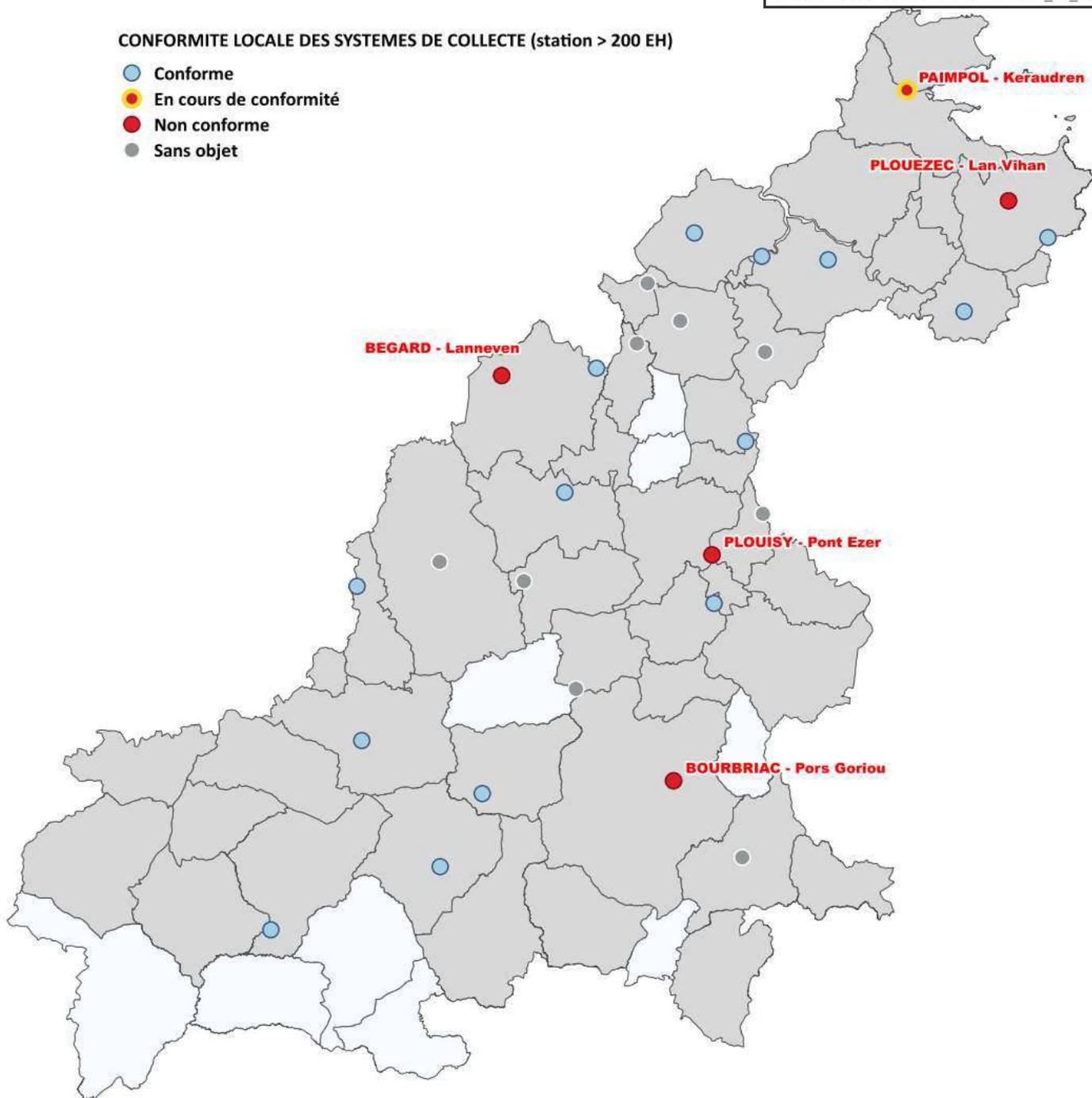
Au niveau local, les services en charge des contrôles peuvent être amenés à fixer des exigences plus fortes suivant les enjeux du territoire (atteinte au bon état des masses d'eaux, préserver certains usages sensibles tels que les usages conchylicoles en Baie de Paimpol).

4 systèmes de collecte sont jugés non conformes aux exigences locales en raison de la collecte massive d'eaux claires parasites par temps de pluie, entraînant des déversements sur les postes de refoulement.

Ces non-conformités impactent les possibilités d'urbanisation nouvelle sur les communes concernées en limitant l'autorisation de nouveaux permis de construire ou d'aménager par les services de l'Etat, les nouveaux raccordements étant conditionnés par la Police de l'Eau à la mise en conformité du système d'assainissement.

CONFORMITE LOCALE DES SYSTEMES DE COLLECTE (station > 200 EH)

- Conforme
- En cours de conformité
- Non conforme
- Sans objet



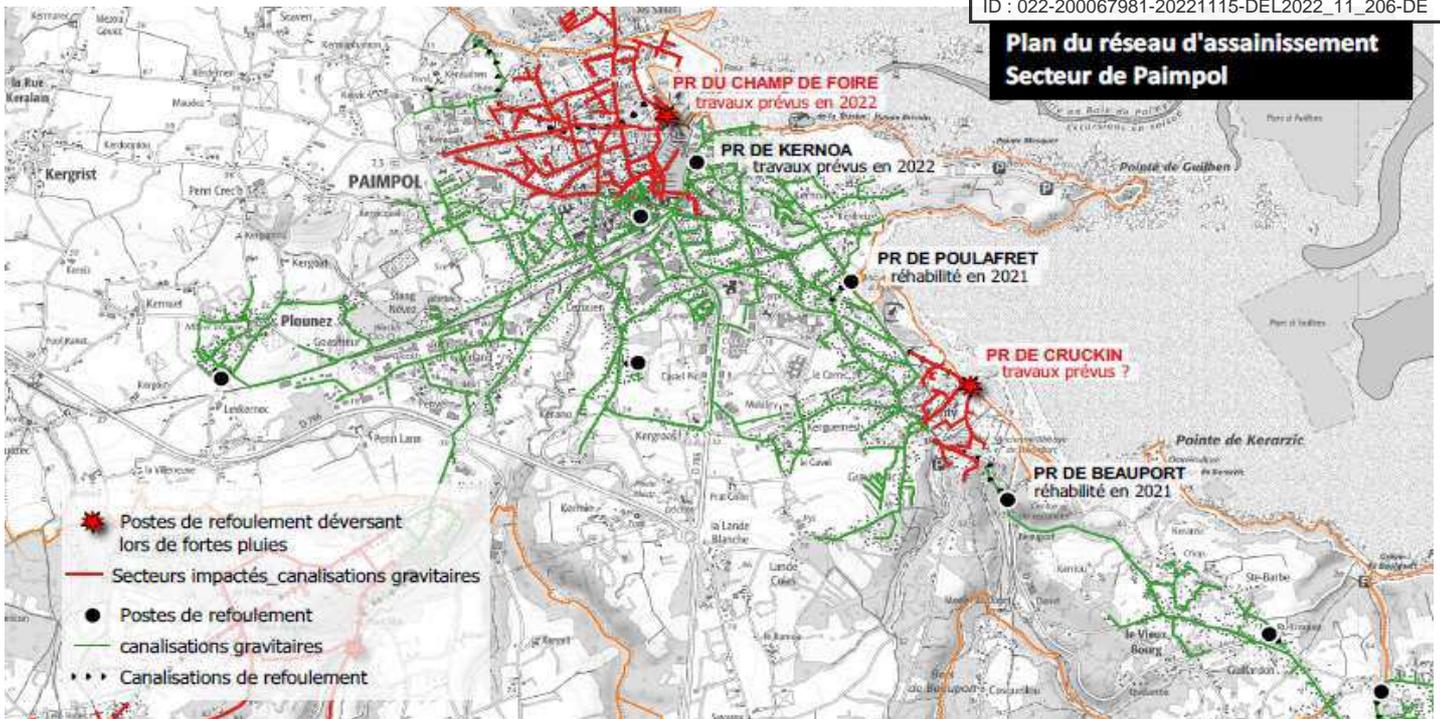
En 2021, les 5 bassins de collecte les plus problématiques sur le territoire étaient les suivant :

Bassin de collecte	Nombre d'alertes débordements	Tendance	Motif
PAIMPOL / Keraudren	21 alertes débordements : - 3 à la station - 3 sur les réseaux - 15 sur les postes de relèvement	↓ (47 alertes en 2020)	67% fortes pluies 19% problèmes mécaniques 14% autres
PLOUISY / Pont-Ezer	21 alertes débordements : - 15 à la station - 6 sur les postes de relèvement	↓ (31 alertes en 2020)	95% fortes pluies 5% autres
PABU / R. de Pommerit Le Vicomte	11 alertes débordements à la station	= (13 alertes en 2020)	100% fortes pluies
BEGARD / Lanneven	9 alertes débordements : - 3 à la station - 6 sur les postes de relèvement	↓ (19 alertes en 2020)	56% fortes pluies 44% problèmes mécaniques
PLOUEZEC / Lan-Vihan	4 alertes débordements sur les postes de relèvement	↓ (24 alertes en 2020)	100% fortes pluies

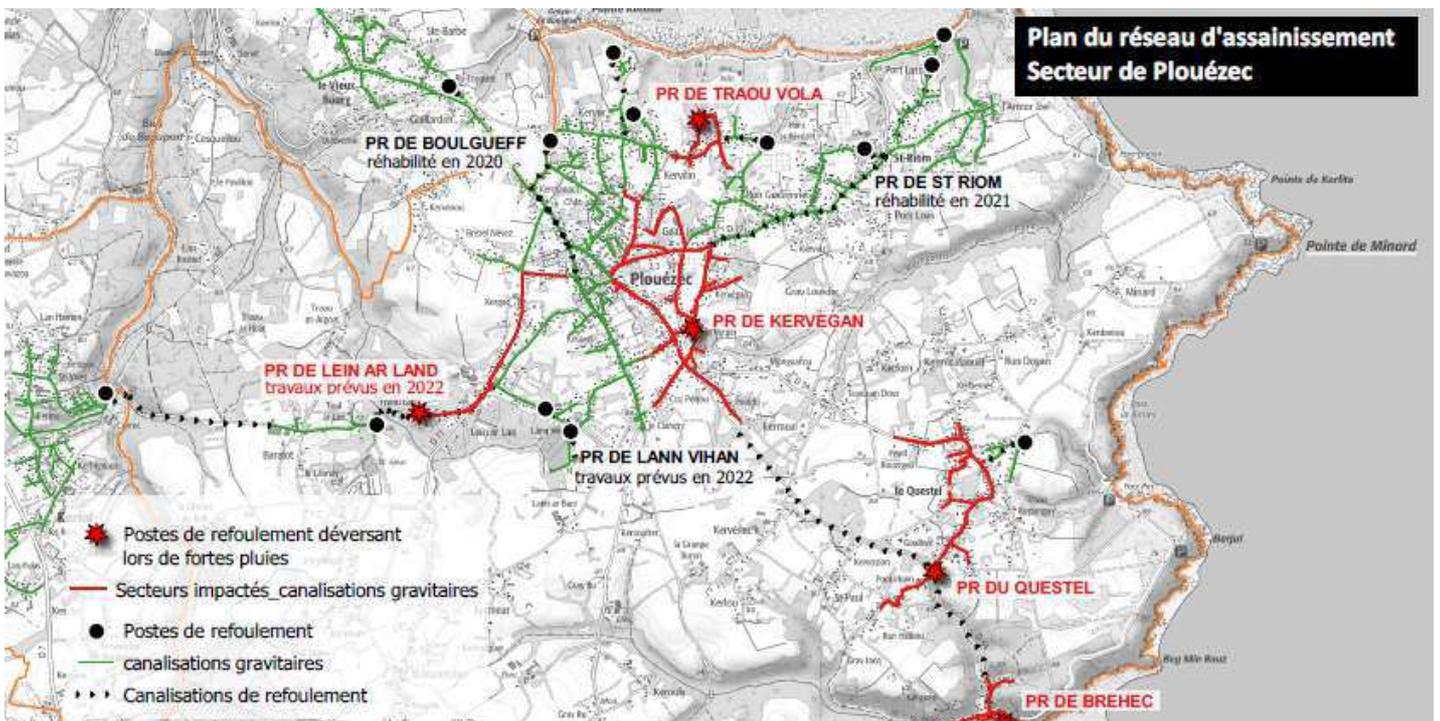
Les principaux travaux et études réalisés sur le réseau de collecte en 2021

Le système d'assainissement de Paimpol fait l'objet d'un arrêté complémentaire, en date du 4 octobre 2019, afin de réglementer les travaux relatifs aux postes de refoulement déclarés prioritaires au niveau environnemental et sanitaire.

Les travaux sont en cours de réalisation et le système est jugé en cours de conformité.



Des travaux de réhabilitation de postes de relèvement sont également en cours sur le réseau d'assainissement de la station d'épuration de Plouézec dans l'objectif d'atteindre la conformité du système d'assainissement à la réglementation.



Aussi, des diagnostics sur les réseaux des stations de Bégard, Bourbriac et Plouisy ont été lancés afin d'identifier les dysfonctionnements et anomalies à l'origine des entrées d'eaux claires parasites. Ces diagnostics sont établis dans l'objectif de réaliser un programme de réhabilitation des ouvrages afin d'engager ensuite les travaux nécessaires pour réduire les eaux claires parasites collectées sur ces systèmes d'assainissement. Aussi tous les moyens disponibles seront mis en œuvre pour atteindre la conformité de ces systèmes d'assainissement à la réglementation.

Par ailleurs, 5 497 ml de réseaux gravitaires ont été réhabilités en 2021 (cf annexe 2 : liste détaillée des travaux).

Localisation de la Station d'épuration		Linéaire de réseaux gravitaires réhabilité (ml) 2021	Linéaire d'extension de réseaux (ml) 2021	Linéaire de réseaux de refoulement renouvelé (ml) 2021	Autres
BEGARD	Lanneven				Diagnostic réseau en cours (finalisation 2022)
BOURBRIAC					Diagnostic réseau en cours (finalisation 2022)
CALLAC		115			
LOUARGAT		110			
PAIMPOL	Keraudren	85			
PEDERNEC	Bourg				Diagnostic réseau en cours (finalisation 2022)
PLEHEDEL					
PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	750			
PLOUEZEC	Lan Vihan	25			
PLOUISY	Pont Ezer	3 186			Diagnostic réseau en cours (finalisation 2022)
QUEMPER-GUEZENNEC	Zone industrielle	1 226			
TOTAL		5 497	0	0	

Le programme 2022

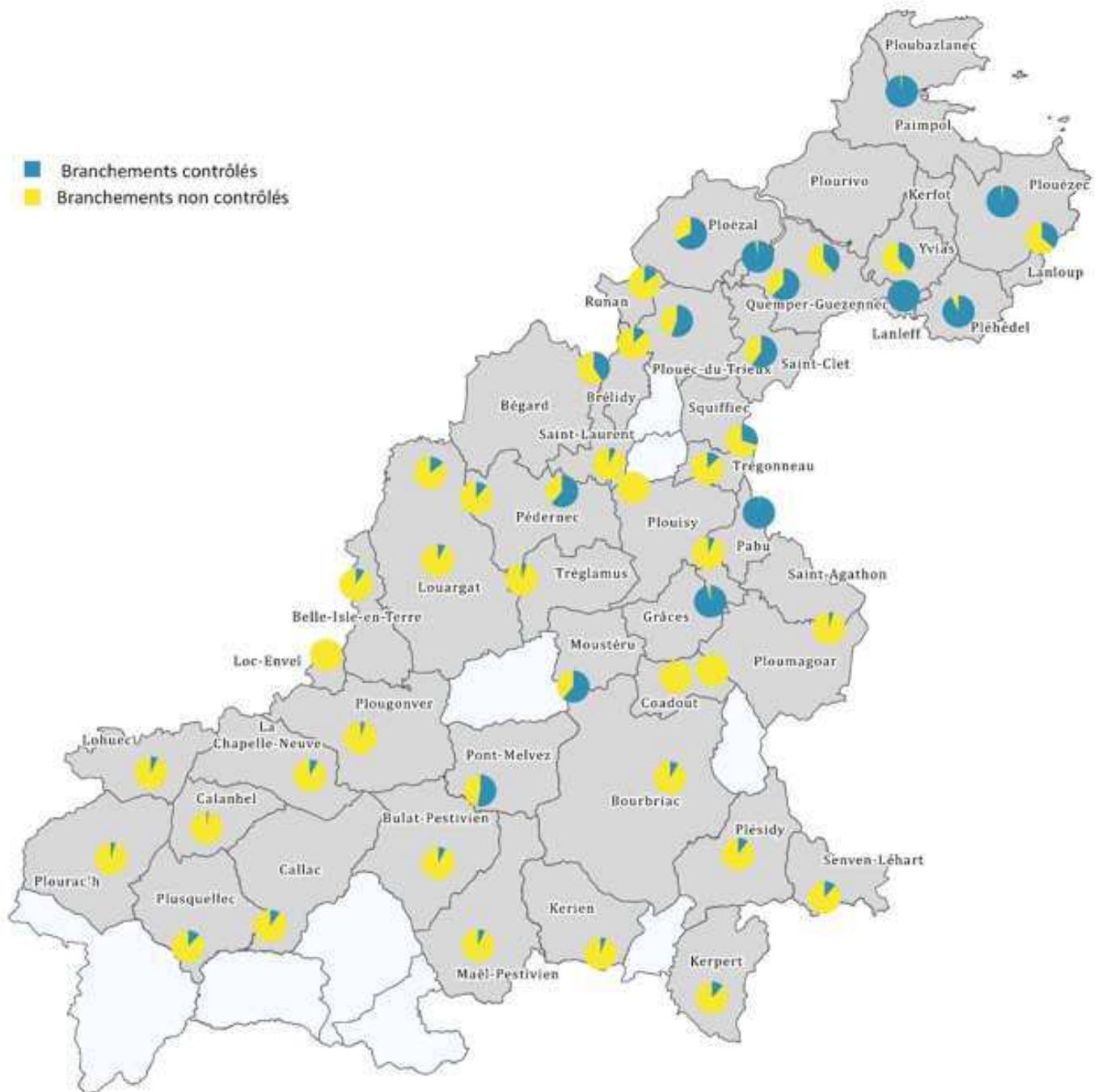
Localisation de la station		Secteurs	Travaux / Etudes
BEGARD	Lanneven	Rue Jean Jaures_ Bégard	Renouvellement du réseaux (180 ml)
BEGARD	Lanneven	Bégard	Réhabilitation
BRELIDY	Traou Venec	Kerjacob	Renouvellement du réseau (10 ml)
CALLAC	La ville Neuve	Rue de la Gare _ Kerlosouarne_ CALLAC	Réhabilitation du réseaux (885 ml)
LOUARGAT	Kervenach		Diagnostic réseau + campagne de contrôles de branchements
PAIMPOL	Keraudren		Diagnostic amont _ recherche et réduction des substances dangereuses identifiées au titre du RSDE
PAIMPOL	Keraudren	Poulafret_Paimpol	Renouvellement du poste de relèvement Renouvellement de la conduite de refoulement (250 ml)
PAIMPOL	Keraudren	Beauport_Paimpol	Renouvellement du poste de relèvement Renouvellement de la conduite de refoulement (650 ml)
PAIMPOL	Keraudren	Kernoa_Paimpol	Renouvellement du poste de relèvement + sécurisation
PAIMPOL	Keraudren	Cruckin_Paimpol	Renouvellement du poste de relèvement + sécurisation
PAIMPOL	Keraudren	Rue de Kerarzac_Paimpol	Mise en séparatif du réseau (380 ml)
PAIMPOL	Keraudren	Route de Ploubazlanec _ Ploubazlanec	Réhabilitation du réseau (620 ml)
PAIMPOL	Keraudren	Route de Loguivy _ Ploubazlanec	Réhabilitation du réseau (555 ml)
PEDERNEC	Bourg		Campagne de suivi pour vérifier le fonctionnement des 2 déversoirs d'orage

PLOEZAL	Kerbastiou	Beaumanoir _ Ploëzal	Réhabilitation du réseaux
PLOUËC-DU-TRIEUX	Goasper	Poulopry	Renouvellement du réseau (10 ml)
PLOUEZEC	Lan Vihan	Camping du Launay _ Plouézec	Renforcement du pompage Renouvellement de la conduite de refoulement (300 ml)
PLOUEZEC	Lan Vihan	Lein Ar Lan _ Plouézec	Renouvellement du poste de relèvement + sécurisation Renouvellement de la conduite de refoulement (500 ml)
PLOUEZEC	Lan Vihan	Lan Bihan _ Plouézec	Renouvellement du poste de relèvement + sécurisation Renouvellement de la conduite de refoulement (300 ml)
PLOUGONVER			Extension de réseau (9 branchements)
PLOUISY	Pont Ezer		Diagnostic amont _ recherche et réduction des substances dangereuses identifiées au titre du RSDE
PLOUISY	Pont Ezer	Rustang _ Guingamp	Réhabilitation + Renouvellement du réseaux (570 ml)
PLOUISY	Pont Ezer	Rue Faven _ Guingamp	Renouvellement du réseaux (540 ml)
PLOUISY	Pont Ezer	Rue Henri Avril _ Ploumagoar	Réhabilitation du réseaux (400 ml)
PLOUISY	Pont Ezer	Rue Antoine Mazier _ Ploumagoar	Renouvellement du réseaux (230 ml)
PLOUISY	Pont Ezer	Traou Nen	Réhabilitation du réseaux (100 ml)
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	La Rive _ Ploëzal	Renouvellement du poste de relèvement + augmentation du débit de pompage
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Briantel _ Ploëzal	Renouvellement du poste de relèvement + augmentation du débit de pompage
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Goas Vilinic _ Quemper-Guezennecc	Renouvellement du poste de relèvement + augmentation du débit de pompage
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Traou Meledern _ Pontrieux	Renouvellement de l'armoire + pose d'un débitmètre
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Traou Meledern _ Pontrieux	Réhabilitation du réseaux (220 ml)
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Bassin de collecte du Poste de l'Eglise _ Pontrieux	Réhabilitation du réseaux
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Eperonnerie _ Pontrieux	Renouvellement du réseaux (10 ml)
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Keremarch _ Quemper Guezennecc	Réhabilitation du réseaux (580 ml)
QUEMPEL-GUEZENNEC	Zone industrielle	Route de Goas Vilinic _ Quemper Guezennecc	Réhabilitation + Renouvellement du réseaux (790 ml)
SAINT-CLET	Kerdoret	Kerelis _ Saint-Clet	Réhabilitation du réseaux (250 ml)
SAINT-CLET	Kerdoret	Pen Lan _ Saint-Clet	Réhabilitation du réseaux (300 ml)
SAINT-LAURENT	Ty Traou Lann		Diagnostic réseau
SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz		Campagne de contrôles des branchements
TREGLAMUS	La Boissière		Diagnostic réseau

2.4 Les contrôles de branchements

13 771 branchements ont été contrôlés sur l'ensemble du territoire, ce qui représente environ 48% de la totalité des branchements.

Des contrôles de branchements ont pu être effectués par les communes avant la prise de compétence en 2019, mais les données étant difficilement accessibles (non informatisées), ces dernières ne sont pas comptabilisées.

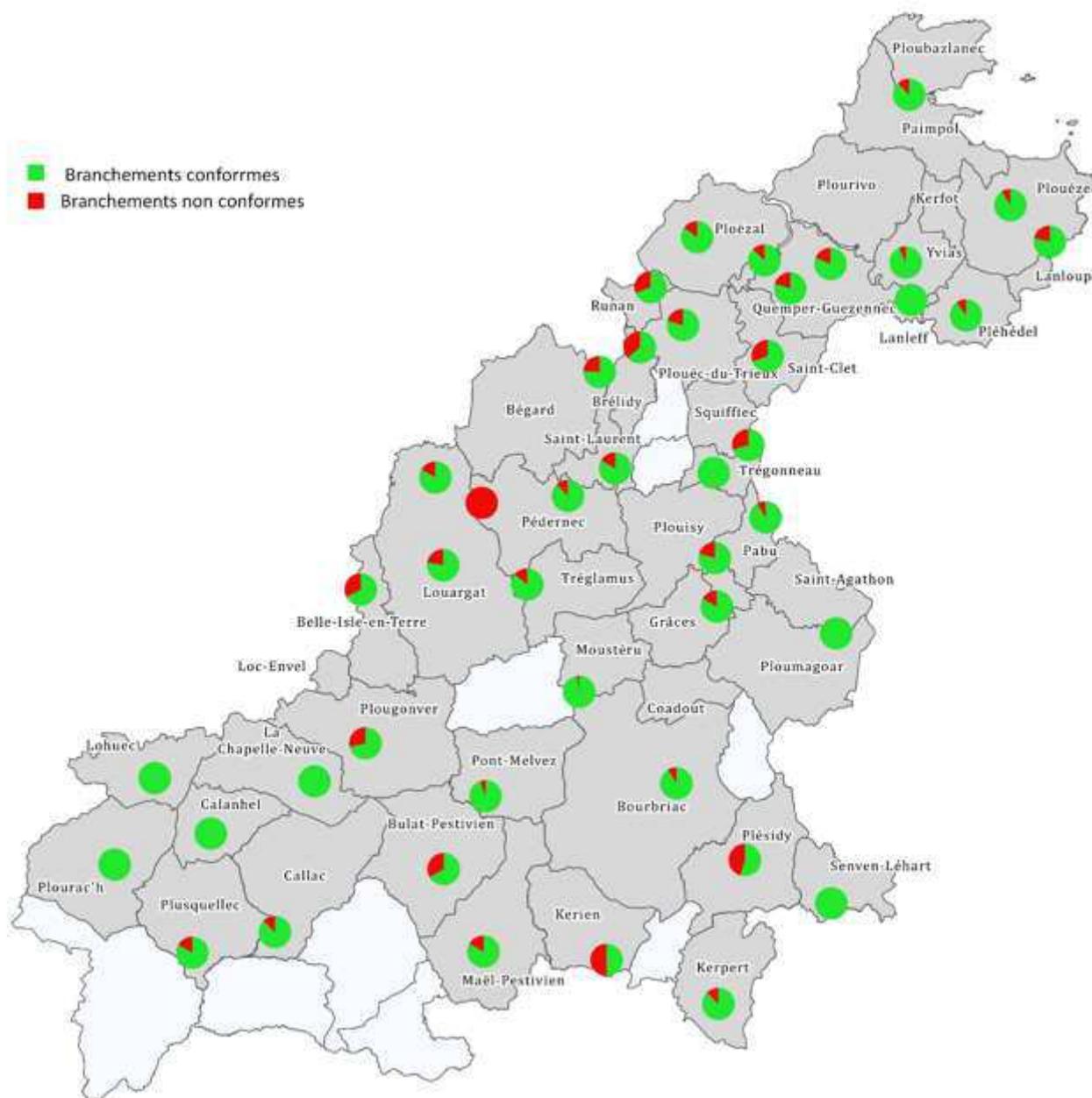


En 2021, 421 contrôles ont été réalisés par le service Assainissement et 992 contrôles ont été réalisés par les délégataires. En interne, le service réalise les contrôles de mises en conformité, les contrôles de branchements neufs suite à des extensions de réseau, les contrôles dans le cadre de transactions immobilières sur les communes en régie et une partie des campagnes de l'existants.

Seuls, les contrôles dans le cadre de transactions immobilières sont facturés à l'utilisateur. Le montant du contrôle est de 157,30€ HT. En 2021, 137 contrôles de vente ont été réalisés par le service.

Sur les 13 771 branchements contrôlés sur l'ensemble du territoire, 11 922 sont conformes à la réglementation soit 87% des branchements contrôlés.

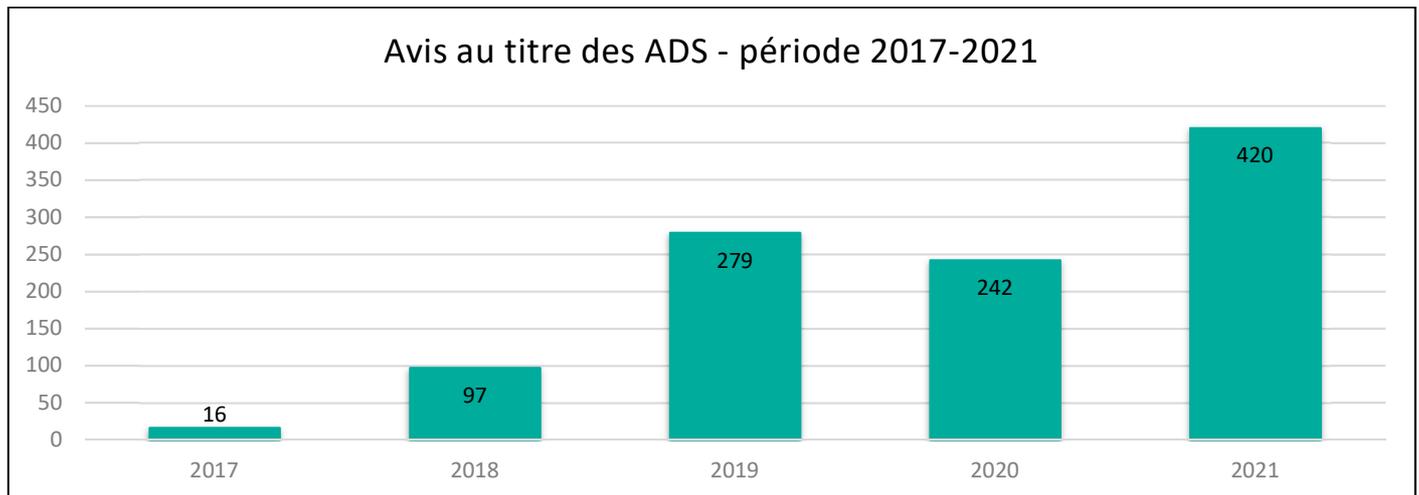
L'avancement des contrôles de branchements au 31/12/2021 est détaillé en annexe 3.



Les conditions d'accompagnement financier offert par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne évolueront au 1^{er} janvier 2022. L'Agglomération réfléchit à mettre en place des opérations groupées de réhabilitation des branchements non conformes afin de lutter contre les eaux claires parasites collectées par les réseaux d'eaux usées.

2.5 Les avis sur les autorisations - droit des sols

Le service chargé de l'instruction des avis d'urbanisme recueille l'avis du service Assainissement, conformément à l'article R.410-10 du Code de l'urbanisme, pour les certificats d'urbanisme, de permis de construire, de permis d'aménager, ou encore de déclaration préalable. On estime que cette mission représente entre 50 % d'un ETP.



On constate à la lecture du graphique, que le nombre d'instruction ne cesse de croître depuis 5 ans.

PARTIE 3 : LA FACTURATION

3.1 La tarification de l'assainissement et les recettes du service

Les modalités de tarification

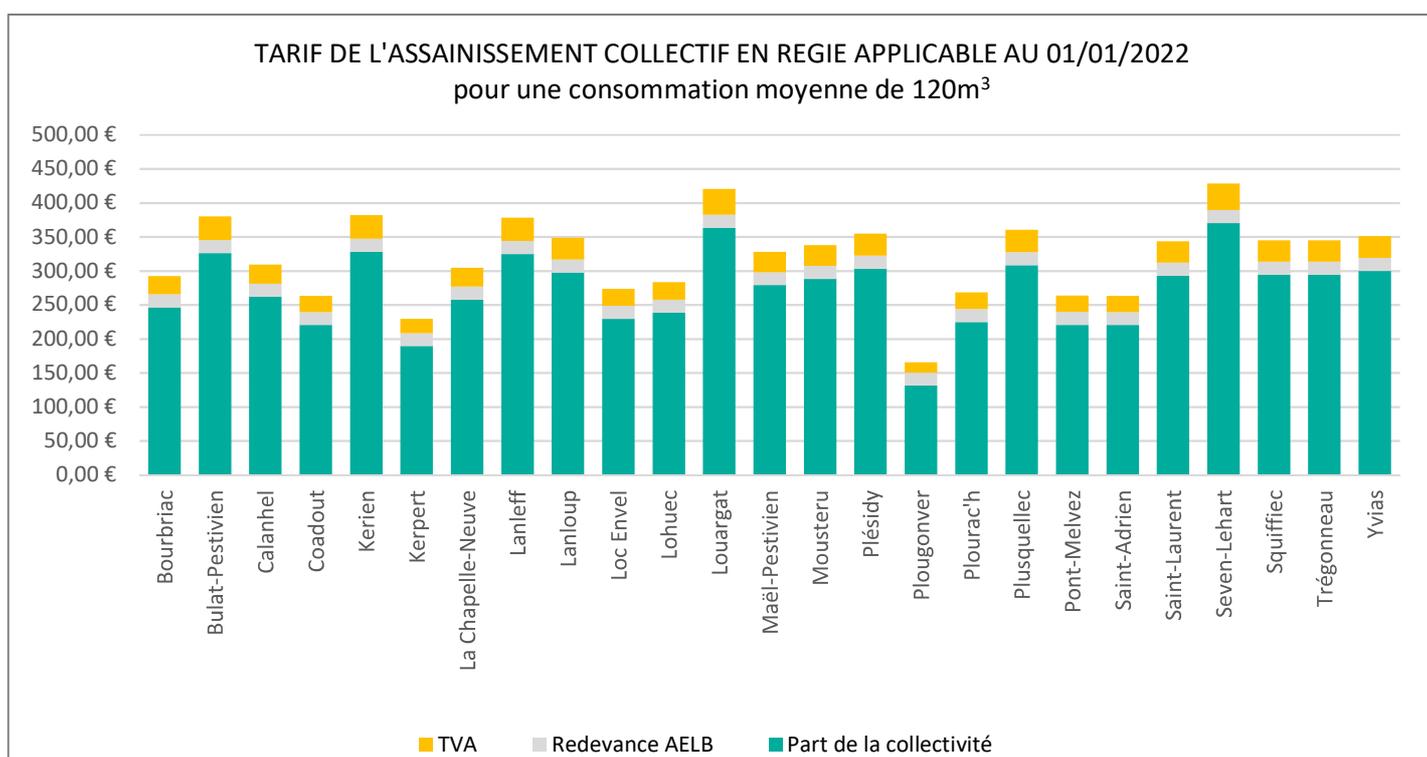
Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- Pour les secteurs en délégation de service public, une part délégataire qui correspond aux charges de fonctionnement du service. Le tarif de base concernant la part des délégataires est fixé sur le contrat de délégation et indexé annuellement par un coefficient défini dans ce même contrat ;
- une part collectivité votée par le conseil d'agglomération : 2 délibérations en date du 14/12/2021 fixant les tarifs de l'assainissement collectif applicables au 01/01/2022 pour les secteurs en régie et pour les secteurs en délégation de service public (cf : annexe n° 4) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau (cf. : annexe n°5_ L'agence de l'eau vous informe : Pourquoi des redevances) ou la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie mais obligatoire en cas de délégation de service public).

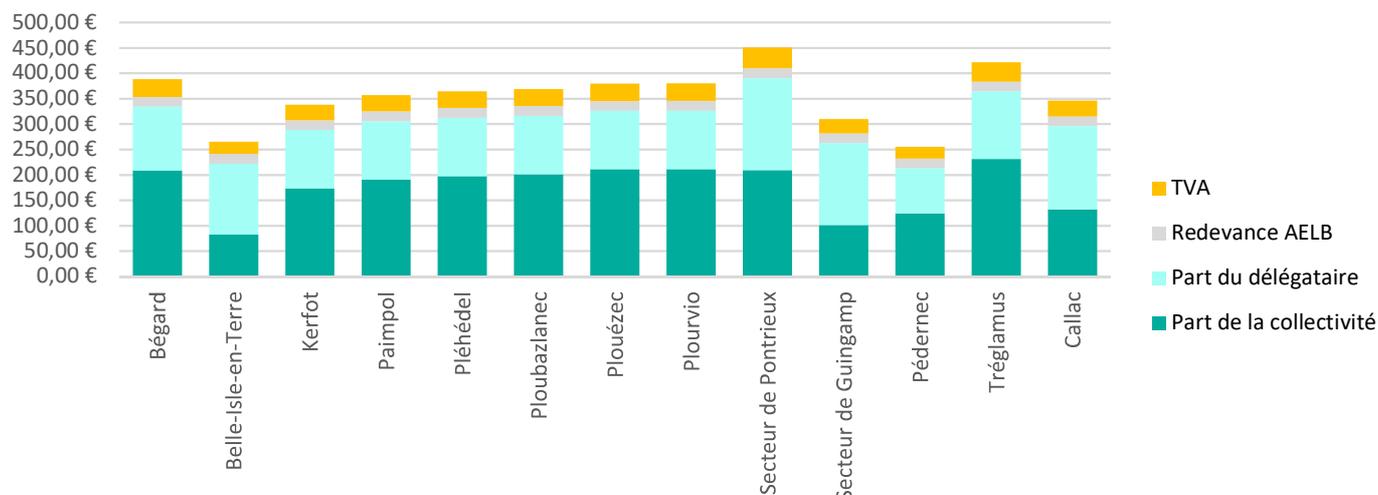
Aussi, la facture est composée d'une partie fixe appelée abonnement et une partie proportionnelle à la consommation en eau potable.

La facturation d'assainissement type de 120 m³

La facture d'assainissement au 1^{er} janvier 2022, pour une consommation moyenne de 120 m³ s'échelonne entre 165,41 € TTC (commune de Plougonver) et 450,55 € TTC (secteur de Pontrieux).



**TARIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
 APPLICABLE AU 01/01/2022
 pour une consommation moyenne de 120m³**



Pour comparaison, le montant moyen de la facture d'assainissement pour 120m³ au 1^{er} janvier 2021 était de 338,54 € TTC soit 2,821 € TTC/m³ sur le département des Côtes d'Armor (Observatoire de l'eau des Côtes-d'Armor_SDAEP). Sur le territoire de l'Agglomération, le montant de la facture pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2021 s'échelonnait entre 153,93 € TTC et 443,27 € TTC soit entre 1,28 € TTC/m³ et 3,69 € TTC/m³.

Les factures types de 120m³ sont détaillées en annexe 6 par secteur, avec les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} janvier 2022.

3.2 Les recettes du service

Les recettes de la collectivité sur la régie s'élèvent à 472 000 € HT pour l'année 2021.

redevance (€ HT)	dont abonnement (€ HT)	régularisation (+/- € HT)	TOTAL RECETTE (€ HT)
493 856,68	91 459,93	- 21 844,29	472 012,39

Les recettes de la collectivité en délégation de service public s'élèvent à 2 590 000 € HT pour l'année 2021.

redevance (€ HT)	dont abonnement (€ HT)	dont redevance eaux usées non domestiques (€ HT)	traitement des matières de vidange (€ HT)	régularisations (+/- € HT)	TOTAL RECETTE (€ HT)
2 620 591,75	702 254,47	154 650,87	6 361,48	-27 412,38	2 589 995,20

Les recettes des exploitants sont de 3 645 500 € HT pour l'année 2021.

redevance (€ HT)	dont abonnement (€ HT)	dont redevance eaux usées non domestiques (€ HT)	traitement des matières de vidange (€ HT)	régularisations (+/- € HT)	TOTAL RECETTE (€ HT)
3 645 520,49	1 055 522,93	910 774,25	36 197,07	0,00	3 645 520,49

Les recettes du service sont détaillées en annexe 7 par secteur pour l'année 2021.

PARTIE 4 : LES INVESTISSEMENTS

4.1 Le montant financier des grands travaux engagés en 2021

Communes	Secteurs	Travaux	Linéaire (ml)	Coût des travaux (€ HT)
CALLAC	Kerbuanec (intermarché)	renouvellement + réhabilitation	115	74 953
GUINGAMP	Castel Pic	réhabilitation de réseau	660	240 000
GUINGAMP	Quartier des Castors	renouvellement + réhabilitation	960	446 000
GUINGAMP	Place de la République	renouvellement + réhabilitation	330	256 000
LOUARGAT	Le Gollet	renouvellement du réseau	110	48 688
PAIMPOL	rue du Marais	réhabilitation de réseau	20	10 204
PAIMPOL	rue Guillaume Thos	réhabilitation de réseau	65	16 282
PAIMPOL	Keraudren	sécurisation alimentation électrique (station + poste de relevage)		50 258
PLOEZAL	La Rive	réhabilitation de réseau	125	40 551
PLOUEC-DU-TRIEUX	Rue Prat Blouch / rue des écoliers	réhabilitation de réseau	750	44 838
PLOUEZEC	rue de la Chapelle Saint Riom	réhabilitation de réseau	25	34 503
PLOUEZEC	Lan Vihan	sécurisation alimentation électrique (station + poste de relevage)		29 236
PLOUISY	rue du Croisic	renouvellement du réseau	324	248 000
PLOUISY	Traou Nen	renouvellement du réseau	292	230 000
PLOUISY	Traou Nen	réhabilitation de réseau	480	196 000
PLOUISY	Rue des Ajoncs d'Or	renouvellement du réseau	100	105 000
PLOUISY	Rumarquer	réhabilitation de réseau	40	29 152
PONTRIEUX	Impasse du trieux	réhabilitation de réseau	36	18 369
PONTRIEUX	Côte et rue des fontaines	réhabilitation de réseau	200	99 879
PONTRIEUX	Cité de l'Argencourt	réhabilitation de réseau	560	225 000
PONTRIEUX	Kerpontou	réhabilitation de réseau	85	44 825
PONTRIEUX	Traou Meledern	réhabilitation de réseau	220	19 944

Répartition des investissements 2021 :

Type de travaux	Montant en € HT
Extension du réseau	/ € HT
Réhabilitation de réseau	2 428 188 € HT
Poste de refoulement + réseau de refoulement	/ € HT
Station d'épuration	79 494 € HT
Total sur les réseaux	2 428 188€ HT
Total sur les stations d'épuration	79 494 € HT
Montant total	2 507 682 € HT

Pour mémoire en 2020, on observait la répartition suivante :

Total sur les réseaux	4 676 300 € HT
Total sur les stations d'épuration	2 002 500 € HT
Montant total	6 678 800 € HT

On observe donc un effort financier toujours très conséquent sur le volet collecte des eaux usées, qui demeure un point stratégique en vue de la reconquête de la conformité des systèmes d'assainissement du territoire. En 2022, la part station d'épuration devrait rester inférieure de nouveau à celle observée pour les réseaux, mais en 2023 et 2024, cette part va très largement augmentée puisque des stations d'épuration vont être construites ou réhabilitées.

4.2 L'état de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

DSP :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		8 802 448,78	9 6338 365,44	14 887 863,17
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	600 364,29	664 083,19	751 531,82
	en intérêts	200 084,92	194 777,51	205 215,94

REGIES :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		1 629 302,74	1 500 705,16	1 786 958,27
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	106 733,28	105 240,46	113 746,89
	en intérêts	50 170,21	47 848,44	47 134,03

Durées de remboursement (global GPA) au 31/12/2021 :

AC DSP	AC Régies	AC DSP + Régies
Durée résiduelle : 44 ans 11 mois	Durée résiduelle : 29 ans 2 mois	Durée résiduelle : 44 ans 11 mois
Durée de vie moyenne : 12 ans 4 mois	Durée de vie moyenne : 9 ans 7 mois	Durée de vie moyenne : 12 ans
Duration : 11 ans 5 mois	Duration : 8 ans 10 mois	Duration : 11 ans 2 mois

4.3 L'amortissement

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements au niveau de l'agglomération a été de :

	2019	2020	2021
DSP	1 698 380.93 €	1 723 757.42 €	1 670 685,63 €
Régies	260 536.32 €	274 119.01 €	265 033,43 €

4.4 Le Budget 2022

Le budget de l'assainissement collectif DSP 2022 est de 7 661 000€HT. Il est réparti de la manière suivante:

Usine de Plouisy (Pont Ezer)	550 000 €
Usine de Quemper-Guezenec (ZI)	184 000 €
Usine de Pabu	150 000 €
Etudes	381 000 €
Usines	251 000 €
Postes de relèvement	1 393 600 €
Réseau	4 752 000 €
TOTAL	7 661 600 €

Le budget de l'assainissement collectif Régie 2022 est de 1 337 500 €HT. Il est réparti de la manière suivante:

Usine de Brelidy	70 000 €
Etudes	170 000 €
Usines	309 500 €
Postes de relèvement	128 000 €
Réseau	660 000 €
TOTAL	1 337 500 €

PARTIE 5 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs du service de l'assainissement sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

5.1 Les indicateurs descriptifs des services

Code	Titre	Origine de la données	Année 2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité	56 476 habitants Densité linéaire d'abonnés : 0,05 ab/km Ratio habitants/abonnés : 2,03 hab/ab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité	11 arrêtés d'autorisation
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Collectivité	1 601 tonnes de matières sèches
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Collectivité	de 1,38 à 3,75 €/m ³ Moyenne nationale 2020 : 2,19€/m ³

5.2 Les indicateurs de performance

Code	Titre	Origine de la données	Année 2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.	Collectivité	Donnée indisponible En attente de la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. La mise à jour annuelle du plan des réseaux est une condition nécessaire à l'obtention d'un total de point supérieur ou égal à 15.	Délégués Collectivité	0% Pas de plan de réseau sur l'ensemble du territoire Secteur de Paimpol = 91 Secteur de Pontrieux = 93 Secteur de Guingamp = 107 Autres secteurs = NC* Moyenne nationale 2020 : 63%

P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global	DDTM	Donnée indisponible
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global	DDTM	100 % Moyenne nationale 2020 : 93,7%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global	DDTM	85% Moyenne nationale 2020 : 90,7%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Délégataires Collectivité	100 % Moyenne nationale 2020 : 99,2%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Délégataires Collectivité	Donnée indisponible Secteur de Paimpol = 182,89 € Secteur de Pontrieux = 69,93 € Secteur de Guingamp = NC* Autres secteurs = NC*
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.	Délégataires Collectivité	Donnée indisponible Secteur de Paimpol = 0 Secteur de Pontrieux = 0 Secteur de Guingamp = NC* Autres secteurs = NC* Moyenne nationale 2020 : 0,038
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Délégataires Collectivité	Donnée indisponible Secteur de Paimpol = 4,118 Secteur de Pontrieux = 1,825 Secteur de Guingamp = NC* Autres secteurs = NC* Moyenne nationale 2020 : 5,1%

P253.2	<p>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements</p>	Délégués Collectivité	<p>0,89% / an Moyenne calculée sur les 2 dernières années</p> <p>Secteur de Paimpol = 0.08 Secteur de Pontrieux = 0,3 Secteur de Guingamp = NC* Autres secteurs = NC*</p> <p>Moyenne nationale 2020 : 0,46%/an</p>
P254.3	<p>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global</p>	DDTM	<p>84 %</p> <p>Moyenne nationale 2020 : 96,6%</p>
P255.3	<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).</p>	Délégués Collectivité	<p>100</p> <p>Secteur de Paimpol = 110 Secteur de Pontrieux = 110 Secteur de Guingamp = 100 Autres secteurs = NC*</p> <p>Moyenne nationale 2020 : 82</p>
P256.2	<p>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</p>	Collectivité	<p>44 ans</p>
P257.0	<p>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</p> <p>Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.</p>	Délégués Collectivité	<p>Donnée indisponible</p> <p>Secteur de Paimpol = 1,78 % Secteur de Pontrieux = 2,21 % Secteur de Guingamp = 1,64 % Autres secteurs = NC*</p> <p>Moyenne nationale 2020 : 1,91%</p>
P258.1	<p>Taux de réclamations</p> <p>Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.</p>	Délégués Collectivité	<p>Donnée indisponible</p> <p>Secteur de Paimpol = 0 Secteur de Pontrieux = 0 Secteur de Guingamp = 8,28 Autres secteurs = NC*</p> <p>Moyenne nationale 2020 : 1,95</p>

* NC = données non connues

Moyennes nationales issues du rapport national des données Sispea 2020

ANNEXES

Annexe 1 : Caractéristiques générales et prescriptions de rejet de chaque station d'épuration

Annexe 2 : Liste détaillée des travaux réalisés en 2021

Annexe 3 : Liste détaillée des contrôles de branchements

Annexe 4 : Délibérations en date du 14/12/2021 fixant les tarifs de l'assainissement collectif applicables au 01/01/2022

Annexe 5 : L'agence de l'eau vous informe : Pourquoi des redevances

Annexe 6 : Factures types de 120m³ _ tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022

Annexe 7 : Détail des recettes du service pour l'année 2021

Annexe 1 : Caractéristiques générales et prescriptions de rejet de chaque station d'épuration

STEU N°1 : BEGARD (Lanneven)

Code Sandre de la station : 0422004S0002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	01/2006	
Commune d'implantation	Bégard (N° INSEE 22 004)	
Lieu-dit	Lanneven	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6 200	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 220	
Prescriptions de rejet		
Soumise à autorisation ICPE en date du 07/06/2004		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau du Traou Foss
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	
DBO ₅	5	
DCO	40	
MES	10	
NGL	10	
NTK	5	
Pt	1	

STEU N°2 : BEGARD (Trézélan)

Code Sandre de la station : 0422004S0003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Lagunage	
Date de mise en service	1991	
Commune d'implantation	Bégard (N° INSEE 22 004)	
Lieu-dit	Trézélan	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60	
Prescriptions de rejet		
Soumise à autorisation ICPE en date du 30/05/1991		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Kerogant
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	
DBO ₅	30	
DCO	90	
MES	120	
NTK	40	
Pt	8	

STEU N°3 : BELLE ISLE EN TERRE
 Code Sandre de la station : 0422005S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/01/1976		
Commune d'implantation	Belle-Isle-En-Terre (N° INSEE 22 005)		
Lieu-dit	le Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 680		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	252		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation ICPE en date du 18/08/2011			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Guer	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux temps sec	Flux temps pluie
DBO ₅	25	3.36	13.37
DCO	90	12.15	48.15
MES	30	4.05	16.05
NGL	15	2.05	8.05
NTK	10	1.35	5.35
N-NH ₄ ⁺	7	0.95	3.75
Pt	2	0.27	1.07

STEU N°4 : BOURBRIAC

Code Sandre de la station : 0422013S0002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	12/2004	
Commune d'implantation	Bourbriac (N° INSEE 22 013)	
Lieu-dit	Pors Goriou	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 550	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /h	57	
Prescriptions de rejet		
Soumise à autorisation ICPE en date du 03/03/2019		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Valeurs rédhibitoires
DBO ₅	12 (sur 24h)	70
DCO	50 (sur 24h)	400
MES	20 (sur 24h)	85
NGL	10 (moy annuelle)	
NTK	5 (moy annuelle)	
pH	Compris entre 6 et 8,5	
NH ₄ ⁺	3 (sur 24h)	
Pt	1 (moy annuelle)	
température	<ou= 25 °C	

Flux maximum journalier	Normes de rejet	ETE (juin à octobre) Temps sec 175 m3/j	ETE (juin à octobre) Temps de pluie 255 m3/j	HIVERS (novembre à mai) Temps sec 215 m3/j	HIVERS (novembre à mai) Temps de pluie 296 m3/j
		DCO	8,7	12,7	10,7
DBO5	2,1	3	2,6	3,5	
MES	3,5	5,1	4,3	6	
N-NH4+	0,5	0,7	0,6	0,9	

STEU N°5 : BRELIDY

Code Sandre de la station : 0422018S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtre à sable
Date de mise en service	01/09/2001
Commune d'implantation	Brélidy (N° INSEE 22 018)
Lieu-dit	Traou Venec
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	230
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	34,5
Prescriptions de rejet	
Soumise à déclaration en date du 23/11/1999	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Ruisseau Traou Venec
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	30
NTK	20
pH	Compris entre 5,5 et 8,5

STEU N°6 : BULAT-PESTIVIEN

Code Sandre de la station : 0422023S0001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtre à sable	
Date de mise en service	23/04/2007	
Commune d'implantation	Bulat-Pestivien (N° INSEE 22 023)	
Lieu-dit	Bourg	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30	
Prescriptions de rejet		
Soumise à déclaration en date du 26/01/2006		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux en kg/j
DBO ₅	30	0.90
DCO	90	2.70
MES	30	0.90
NTK	25	0.75
N-NH ₄	10	0.30
Pt	12	0.36

STEU N°7 : CALANHEL

Code Sandre de la station : 0422024S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	01/12/2000		
Commune d'implantation	Calanhel (N° INSEE 22 024)		
Lieu-dit	Le Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	130		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	19.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Fossé L'Hyère	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°8 : CALLAC

Code Sandre de la station : 0422025S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	08/2011		
Commune d'implantation	CALLAC (N° INSEE 22 025)		
Lieu-dit	La Ville Neuve		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 300		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	516		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation ICPE en date du 02/09/2009			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	l'Hyère (affluent de l'Aulne)	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Flux en kg/j
Décembre à mai			
DBO ₅	30	70	15
DCO	90	75	46
MES	30	90	15
NTK	15		8
Pt	10		5
Juin à novembre			
DBO ₅	30	70	15
DCO	90	75	46
MES	30	90	15
NTK	5		5
Pt	2		1

STEU N°8 : COADOUT
 Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres compact		
Date de mise en service	01/12/2020		
Commune d'implantation	Coadout (N° INSEE 22 040)		
Lieu-dit	Lotissement de Pen Ker		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	35		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°10 : GRACES
 Code Sandre de la station : 0422070S002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/04/1998		
Commune d'implantation	Grâces (N° INSEE 22 067)		
Lieu-dit	Zone industrielle		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	87 833		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 500		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation ICPE en date du 22/06/2016			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		
DBO ₅	18		
DCO	70		
MES	20		
NGL	15		
NTK	6		
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		
NH ₄ ⁺	2		
Pt	0,5 de juillet à octobre 0,6		
E. Coli (germes/100 ml)	10 ³		

STEU N°11 : KERIEN

Code Sandre de la station : 0422088S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/01/2006		
Commune d'implantation	kérien (N° INSEE 22 088)		
Lieu-dit	Le Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	12		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Ruisseau Ruisseau du Paou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°12 : KERPERT

Code Sandre de la station : 0422092S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	01/01/2007		
Commune d'implantation	KERPERT (N° INSEE 22 092)		
Lieu-dit	-		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Fossé Le Trieux	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°13 : LA CHAPELLE-NEUVE

Code Sandre de la station : 0422037S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	01/02/2010		
Commune d'implantation	La Chapelle-Neuve (N° INSEE 22 037)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	140		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	21		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rivière	
	Nom du milieu récepteur	Le Guic	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°14 : LANLEFF

Code Sandre de la station : 0422108S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable non drainé		
Date de mise en service	01/07/2017		
Commune d'implantation	Lanleff (N° INSEE 22 108)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	6		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	aucun	
	Nom du milieu récepteur	Infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°15 : LANLOUP

Code Sandre de la station : 0422109S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lagunage
Date de mise en service	01/01/2001
Commune d'implantation	Lanloup (N° INSEE 22 109)
Lieu-dit	Bréhec
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	120
Prescriptions de rejet	
Soumise à déclaration en date du 18/12/1985	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Ruisseau Le Kergolo
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	120
NTK	40
pH	Compris entre 5,5 et 8,5
Pt	8

STEU N°16 : LOC-ENVEL

Code Sandre de la station : 0422129S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	04/08/2008		
Commune d'implantation	Loc-Envel (N° INSEE 22 129)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	105		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15.75		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Fossé		
	Nom du milieu récepteur Le Léguer		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°17 : LOHUEC

Code Sandre de la station : 0422132S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	-		
Commune d'implantation	Lohuec (N° INSEE 22 132)		
Lieu-dit	Route de Callac		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	140		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	21		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Fossé	
	Nom du milieu récepteur	L'Aulne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°18 : LOUARGAT (La Gare)

Code Sandre de la station : 0422135S003

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boues activées		
Date de mise en service	02/01/2013		
Commune d'implantation	Louargat (N° INSEE 22 135)		
Lieu-dit	La Gare		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	-	
	Nom du milieu récepteur	Affluent du LE GUINDY	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°19 : LOUARGAT (St-Eloi)
 Code Sandre de la station : 0422135S002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boues activées		
Date de mise en service	02/01/2013		
Commune d'implantation	Louargat (N° INSEE 22 135)		
Lieu-dit	Saint Eloi		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur - Nom du milieu récepteur Affluent du LE LEGUER		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°20 : LOUARGAT (Kervenach)
 Code Sandre de la station : 0422135S001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boues activées		
Date de mise en service	15/09/2011		
Commune d'implantation	Louargat (N° INSEE 22 135)		
Lieu-dit	Kervenach		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	175		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 16/08/2011			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Fruguel	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux en kg/j Du 01/01 au 31/05 et du 01/12 au 31/12	Flux en kg/j Du 01/06 au 30/11
DBO ₅	25	7	1.25
DCO	90	25.2	4.5
MES	30	8.4	1.5
NTK	10	2.8	0.5
N-NH ₄	3	0.84	0.15
NGL	20	2,36	1
Pt	2	0.56	0.1

STEU N°21 : MAEL-PESTIVIEN
 Code Sandre de la station : 0422138S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	11/05/2017		
Commune d'implantation	Maël-Pestivien (N° INSEE 22 138)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	199		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	29.8		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau	
	Nom du milieu récepteur	Le Dour Vern	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°22 : MOUSTERU

Code Sandre de la station : 0422156S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	04/06/2007		
Commune d'implantation	Moustéru (N° INSEE 22 156)		
Lieu-dit	Lein Beuz		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	215		
Débit de pointe admissible en m ³ /j	86		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 21/08/2020			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Fossé – Noue d'infiltration	
	Nom du milieu récepteur	Rivière le Bois de la Roche	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux maximum journalier (Kg/j)	Valeurs rédhitoires (mg/l)
DBO ₅	35 (moyenne sur 24h)	3,01	70
DCO	125 (moyenne sur 24h)	10,75	400
MES	35 (moyenne sur 24h)	3,01	85
NGL	90 (moyenne annuelle)	-	
NTK	30 (moyenne annuelle)	-	
N-NH ₄	30 (moyenne annuelle)	-	
Pt	15 (moyenne annuelle)		
pH	Compris entre 6 et 8,5		
t°	≤ 25°C		

STEU N°23 : PABU

Code Sandre de la station : 0422161S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée
Date de mise en service	01/07/1976
Commune d'implantation	Pabu (N° INSEE 22 161)
Lieu-dit	Route de Pommerit Le Vicomte
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150
Prescriptions de rejet	
Soumise à autorisation en date du 17/12/1974	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Frouit
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
pH	Compris entre 5,5 et 8,5

STEU N°24 : PAIMPOL

Code Sandre de la station : 0422162S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée
Date de mise en service	01/01/1986
Commune d'implantation	Paimpol (N° INSEE 22 162)
Lieu-dit	Keraudren
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	22 000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 400
Prescriptions de rejet	
Soumise à autorisation en date du 09/08/2006 et 16/01/2013	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Traou puis la Mer (Manche)
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	10
DCO	50
MES	20
NGL	15
NTK	15
pH	Compris entre 5,5 et 8,5
Pt	1
E. Coli (germes/100 ml)	10 ⁵

STEU N°25 : PEDERNEC

Code Sandre de la station : 0422164S0002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/07/1977		
Commune d'implantation	Péder nec (N° INSEE 22 164)		
Lieu-dit	Le Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2 000		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	141		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation ICPE en date du 03/04/1976			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	le Dour Ar Braz (affluent du Jaudy)	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Valeurs rédhitoires	Rendement (%)
DBO ₅	15	50	80
DCO	50	250	75
MES	35	85	90
Pt en moyenne annuelle	2		

STEU N°26 : PLEHEDEL

Code Sandre de la station : 0422178S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boues activées		
Date de mise en service	01/06/2020		
Commune d'implantation	Pléhédel (N° INSEE 22 178)		
Lieu-dit	Roudou Hellou		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	830		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	159		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 18/11/2016			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Kermarquer	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux maximum journalier (Kg/j)	Valeurs rédhitoires (mg/l)
DBO ₅	20 (moyenne sur 24h)	-	70
DCO	80 (moyenne sur 24h)	-	400
MES	30 (moyenne sur 24h)	-	85
N-NH ₄	5 (moyenne sur 24h))	-	
NGL	15 (moyenne annuelle)		
NTK	10 (moyenne annuelle)		
Pt	2 (moyenne annuelle)		
pH	Compris entre 6 et 8,5		
t°	≤ 25°C		

STEU N°27 : PLESIDY

Code Sandre de la station : 0422189S0001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/01/2002	
Commune d'implantation	Plésidy (N° INSEE 22 189)	
Lieu-dit	Bourg	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	320	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	48	
Prescriptions de rejet		
Soumise à déclaration en date du 22 avril 1999		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau
	Nom du milieu récepteur	Le Pont du Sullé
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux en kg/j
DBO ₅	15	0.72
DCO	50	2.4
MES	20	0.96
NTK	15	0.72
N-NH ₄	10	0.48
Pt	15	0.72

STEU N°28 : PLOEZAL

DP 2020 transfert vers ZI Quemper-Guezennec (STEU N°41)

STEU N°29 : PLOUEC-DU-TRIEUX

Code Sandre de la station : 0422212S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagunage aéré (future STEU)		
Date de mise en service	01/01/1995		
Commune d'implantation	Plouëc-du-Trieux (N° INSEE 22 212)		
Lieu-dit	Goasper		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	605		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 15/09/2020			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Goasper	
Polluant autorisé	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimum	Valeurs rédhitoires (mg/l)
DBO ₅	20 (moyenne sur 24h)	95	50
DCO	80 (moyenne sur 24h)	90	250
MES	30 (moyenne sur 24h)	95	85
N-NH ₄	3 (moyenne annuelle)		
NGL	12 (moyenne annuelle)		
NTK	8 (moyenne annuelle)		
Pt	1 (moyenne annuelle)		
pH	Compris entre 6 et 8,5		
t°	≤ 25°C		

STEU N°30 : PLOUEZEC

Code Sandre de la station : 0422214S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée
Date de mise en service	01/01/2009
Commune d'implantation	Plouézec (N° INSEE 22 214)
Lieu-dit	Lan Vihan
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5 000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 336
Prescriptions de rejet	
Soumise à autorisation en date du 08/04/2016	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur L'étang Neuf ruisseau
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	20
DCO	50
MES	30
NGL	15
pH	Compris entre 5,5 et 8,5
NH ₄ ⁺	3
Pt	1
E. Coli (germes/100 ml)	10 [^] 3

STEU N°31 : PLOUGONVER

Code Sandre de la station : 0422216S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagunage naturel		
Date de mise en service	01/01/1980		
Commune d'implantation	Plougouver (N° INSEE 22 216)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	350		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	42.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 20 août 1993			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Ruisseau		
	Nom du milieu récepteur Le Goas Kol		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou Rendement (%)	Flux en kg/j
DBO ₅	30	-	1.05
DCO	90	-	3.15
MES	120	-	4.2
NTK	40	-	1.4
Pt	8	-	0.28

STEU N°32 : PLOUISY (Kermarch)

Code Sandre de la station : 0422223S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/09/2003		
Commune d'implantation	Plouisy (N° INSEE 22 223)		
Lieu-dit	Kermarch		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Théoulas	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°33 : PLOUISY (Pont Ezer)

Code Sandre de la station : 0422070S003

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/01/1989		
Commune d'implantation	Plouisy (N° INSEE 22 223)		
Lieu-dit	Pont Ezer		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	22 000		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3 400 du 01/06 au 31/10, 6 650 le reste de l'année		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 23/12/2016			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		
DBO ₅	18		
DCO	70		
MES	20		
NGL	15		
NTK	6		
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		
NH ₄ ⁺	2		
Pt	0,6 de juillet à octobre 0,8		

STEU N°34 : PLOUMAGOAR (Kerlidiguès)
 Code Sandre de la station : 0422225S0002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à coco		
Date de mise en service	01/04/2007		
Commune d'implantation	Ploumagoar (N° INSEE 22 225)		
Lieu-dit	Kerlidiguès		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Théoulas	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°35 : Ploumagoar (Lautremen)
 Code Sandre de la station : 0422225S0003

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/09/2010		
Commune d'implantation	Ploumagoar (N° INSEE 22 225)		
Lieu-dit	Lautremen		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	12		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Fossé	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°36 : PLOURAC'H

Code Sandre de la station : 0422231S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	04/05/2009		
Commune d'implantation	Plourac'h (N° INSEE 22 231)		
Lieu-dit	Bas du Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	170		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	25.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Fossé	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau (affluent de l'Aulne)	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°37 : PLUSQUELLEC

Code Sandre de la station : 0422243S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/01/2008		
Commune d'implantation	Plusquellec (N° INSEE 22 243)		
Lieu-dit	Bas du Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	160		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	24		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Fossé	
	Nom du milieu récepteur	L'Hyères	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°38 : PONT-MELVEZ

Code Sandre de la station : 0422249S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre planté de roseaux		
Date de mise en service	01/01/2020		
Commune d'implantation	Pont-Melvez (N° INSEE 22 249)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	310		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	43		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 05 décembre 2017			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Cours d'eau Le Léguer	
Polluant autorisé	Concentration maximale (mg/l)	Flux maximum (kg/j)	Valeurs réductrices (mg/l)
DBO ₅	30 (moyenne sur 24h)	1.3	70
DCO	120(moyenne sur 24h)	5.2	400
MES	35 (moyenne sur 24h)	1.5	85
N-NH ₄	15 (moyenne sur 24h)	0.6	
NGL	70 (moyenne annuelle)		
NTK	20 (moyenne annuelle)		
Pt	12(moyenne annuelle)		
pH	Compris entre 6 et 8,5		
t°	≤ 25°C		

STEU N°39 : QUEMPEL-GUEZENNEC (Goas Haro)

Code Sandre de la station : 0422256S0006

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	15/07/2011		
Commune d'implantation	Quemper-Guézennec (N° INSEE 22 256)		
Lieu-dit	Goas Haro		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réductrice (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°40 : QUEMPEL-GUEZENNEC (Kerrouzic)

DP 2020 transfert vers ZI Quemper-Guezenec (STEU N°41)

STEU N°41 : QUEMPEL-GUEZENNEC ZI
 Code Sandre de la station : 0422256S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue active (Future STEU)		
Date de mise en service	01/02/1975		
Commune d'implantation	Quemper-Guézenec (N° INSEE 22 256)		
Lieu-dit	Zone Industrielle		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3 000		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 20 octobre 2020			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface/estuaire	
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux	
Polluant autorisé	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimum	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
DBO ₅	20	95	50
DCO	80	90	250
MES	30	95	85
N-NH4	3 (moyenne annuelle)		
NGL	12 (moyenne annuelle)		
NTK	8 (moyenne annuelle)		
Pt	1(moyenne annuelle)		
pH	Compris entre 6 et 8,5		
t°	≤ 25°C		

STEU N°42 : RUNAN

Code Sandre de la station : 0422269S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtre enterré
Date de mise en service	20/09/1999
Commune d'implantation	Runan (N° INSEE 22 269)
Lieu-dit	Lech An Bellec
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30
Prescriptions de rejet	
Soumise à déclaration en date du 18/05/2004	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur aucun
	Nom du milieu récepteur Infiltration
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
pH	Compris entre 5,5 et 8,5

STEU N°43 : SAINT-CLET (En cours)

Code Sandre de la station : 0422283S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée avec traitement tertiaire lagune (future STEU)		
Date de mise en service	01/03/1989		
Commune d'implantation	Saint-Clet (N° INSEE 22 283)		
Lieu-dit	Kerdoret		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	550		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 24/09/2020			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur Ruisseau Le Kervao		
Polluant autorisé	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimum	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
DBO ₅	20	95	50
DCO	80	90	250
MES	30	95	85
N-NH ₄	3 (moyenne annuelle)		
NGL	12 (moyenne annuelle)		
NTK	8 (moyenne annuelle)		
Pt	1(moyenne annuelle)		
pH	Compris entre 6 et 8,5		
t°	≤ 25°C		

STEU N°44 : SAINT LAURENT

Code Sandre de la station : 0422310S0002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	17/06/1998		
Commune d'implantation	Saint-Laurent (N° INSEE 22 310)		
Lieu-dit	Ty Traou Lan		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	195		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	29.25		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Fossé	
	Nom du milieu récepteur	Rivière Le Jaudy	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°45 : SENVEN-LEHART

Code Sandre de la station : 0422335S0002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/01/2002		
Commune d'implantation	Seven-Lehart (N° INSEE 22 335)		
Lieu-dit	Le Bourg		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	192		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	28.8		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau	
	Nom du milieu récepteur	Affluent du ruisseau du Moulin de Kerdic	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°46 : SQUIFFIEC
 Code Sandre de la station : 0422338S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	01/09/2009		
Commune d'implantation	Squiffiec (N° INSEE 22 338)		
Lieu-dit	Impasse Ty Co		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	37.5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du .13/11/2008			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Trégonneau	
Polluants autorisés	Concentration au point de rejet (mg/l)	ou Rendement (%)	Flux en kg/j
DBO ₅ , DCO, MES, NTK, N-NH ₄ , Pt	Voir tableau ci-dessous	-	Voir tableau ci-dessous

		Débit maximum autorisé (m3/j)	pH	DBO ₅ f	DCOf	MES	NTK	N-NH ₄	Pt
Du 1 au 31 janvier	mg/l	51	6 à 8,5	25	90	120	20	10	10
	kg/j			1,275	4,6	6,12	1,02	0,5	0,5
Du 1 février au 30 avril	mg/l	38		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,95	3,42	4,56	0,76	0,38	0,38
Du 1 au 31 mai	mg/l	34		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,85	3,06	4,08	0,68	0,34	0,34
Du 1 au 30 juin	mg/l	21		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,525	1,89	2,52	0,42	0,21	0,21
Du 1 au 30 juillet	mg/l	20		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,5	1,8	2,4	0,4	0,2	0,2
Du 1 au 30 août	mg/j	18		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,45	1,62	2,16	0,36	0,18	0,18
Du 1 au 30 septembre	mg/l	15		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,375	1,35	1,8	0,3	0,15	0,15
Du 1 au 31 octobre	mg/j	23		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,575	2,07	2,76	0,46	0,23	0,23
Du 1 au 30 novembre	mg/l	38		25	90	120	20	10	10
	kg/j			0,95	3,42	4,56	0,76	0,38	0,38
Du 1 au 31 décembre	mg/j	51		25	90	120	20	10	10
	kg/j			1,275	4,6	6,12	1,02	0,5	0,5

STEU N°47 : TREGLAMUS
 Code Sandre de la station : 04223540001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagunage		
Date de mise en service	01/02/2011		
Commune d'implantation	Tréglamus (N° INSEE 22 354)		
Lieu-dit	La Boissière		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	45		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 10/03/2016			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Jaudy	
Polluant autorisé DBO ₅	Concentration au point de rejet (mg/l)	et Rendement (%)	Flux en kg/j
	25		1.1
DCO	125		5.6
MES	120		5.4
NTK	28		
Pt	9		

STEU N°48 : TREGONNEAU
 Code Sandre de la station : 0422358S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres à sable		
Date de mise en service	03/07/2006		
Commune d'implantation	Trégonneau (N° INSEE 22 358)		
Lieu-dit	Lotissement de Praden Meur		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	36		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	5.4		
Prescriptions de rejet			
Soumise à autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		
	Nom du milieu récepteur		
DBO ₅	35	60%	70 (moyenne journalière)
DCO	200	60%	400 (moyenne journalière)
MES	-	50%	85 (moyenne journalière)

STEU N°49 : YVIAS
 Code Sandre de la station : 0422390S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagune		
Date de mise en service	01/01/1985		
Commune d'implantation	Yvias (N° INSEE 22 390)		
Lieu-dit	Saint-Judoce		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration en date du 09/11/2021			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Saint-Judoce	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement minimum	Valeur de la concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	25	93%	70
DCO	90	88%	400
MES	30	95%	150
En moyenne annuel (mg/l)			
Azote ammoniacal NH ₄ ⁺	15		
Azote Kjeldahl NK	20		
Azote global NGL	70		
Phosphore total Pt	10		

⁽¹⁾EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Annexe 2 : Liste détaillée des travaux réalisés en 2021

Communes	Secteurs	Travaux	Linéaire (ml)
CALLAC	Kerbuaneec (intermarché)	renouvellement + réhabilitation	115
GUINGAMP	Castel Pic	réhabilitation de réseau	660
GUINGAMP	Quartier des Castors	renouvellement + réhabilitation	960
GUINGAMP	Place de la République	renouvellement + réhabilitation	330
LOUARGAT	Le Gollot	renouvellement du réseau	110
PAIMPOL	rue du Marais	réhabilitation de réseau	20
PAIMPOL	rue Guillaume Thos	réhabilitation de réseau	65
PAIMPOL	Keraudren	sécurisation alimentation électrique (station + poste de relevage)	
PLOEZAL	La Rive	réhabilitation de réseau	125
PLOUEC-DU-TRIEUX	Rue Prat Blouch / rue des écoliers	réhabilitation de réseau	750
PLOUEZEC	rue de la Chapelle- Saint Riom	réhabilitation de réseau	25
PLOUEZEC	Lan Vihan	sécurisation alimentation électrique (station + poste de relevage)	
PLOUISY	rue du Croisic	renouvellement du réseau	324
PLOUISY	Traou Nen	renouvellement du réseau	292
PLOUISY	Traou Nen	réhabilitation de réseau	480
PLOUISY	Rue des Ajoncs d'Or	renouvellement du réseau	100
PLOUISY	Rumarquer	réhabilitation de réseau	40
PONTRIEUX	Impasse du trieux	réhabilitation de réseau	36
PONTRIEUX	Côte et rue des fontaines	réhabilitation de réseau	200
PONTRIEUX	Cité de l'Argencourt	réhabilitation de réseau	560
PONTRIEUX	Kerpontou	réhabilitation de réseau	85
PONTRIEUX	Traou Meledern	réhabilitation de réseau	220

Annexe 3 : Liste détaillée des contrôles de branchements

Localisation de la Station d'épuration		Nombre de branchements	Nombre de branchements contrôlés	Nombre de branchements conformes	Dont branchements conforme	Dont branchements mis en conformité	Nombre de branchements non conformes	Nombre de branchements contrôlés en 2021
BEGARD	Trézélan	1834	748	568	517	51	99	99
BEGARD	Lanneven							
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Bourg	517	46	31	30	1	24	24
BOURBRIAC	Pors Goriou	555	46	42	40	2	19	19
BRELIDY	Traou Venec	89	11	7	7	0	2	2
BULAT-PESTIVIEN	Bourg	40	3	2	2	0	0	0
CALANHEL	Bourg	45	1	1	1	0	1	1
CALLAC	La Ville Neuve	1 114	109	95	87	8	0	0
COADOUT	Lot. de Penker	2	0	0	0	0	0	0
GRACES	Zone industrielle	740	716	597	562	35	3	3
KERIEN	Bourg	36	2	1	1	0	2	2
KERPERS	Bourg	67	8	7	7	0	4	4
LA CHAPELLE-NEUVE	Bourg	48	4	4	4	0	3	3
LANLEFF	Bourg	18	18	18	15	2	1	1
LANLOUP	Bréhec	168	61	48	39	9	10	10
LOC-ENVEL	Bourg	43	0	0	0	0	0	0
LOHUEC	route de Callac	42	3	3	3	0	3	3
LOUARGAT	La gare	9	1	0	0	0	1	1
LOUARGAT	Saint-Eloi	41	6	5	4	1	1	1
LOUARGAT	Kervenach	553	41	32	31	1	18	18
MAEL-PESTIVIEN	Bourg	81	6	5	4	1	4	4
MOUSTERU	Lein Beuz	80	49	48	45	3	22	22
PABU	R. de Pommerit Le Vicomte	257	256	234	230	4	1	1
PAIMPOL	Keraudren	7 215	7 102	6244	5632	612	438	438
PEDERNEC	Bourg	414	254	223	214	9	3	3
PLEHEDEL	Roudou Hellou	259	240	216	208	8	20	20
PLESIDY	Bourg	109	11	6	6	0	8	8
PLOEZAL	Kerbastiou	199	134	114	111	3	90	90
PLOUEC-DU-TRIEUX	Goasper	322	179	142	134	8	14	14
PLOUEZEC	Lan Vihan	1 979	1950	1777	1619	158	74	74
PLOUGONVER	Bourg	159	7	5	4	1	4	4
PLOUISY	Kermarch	18	0	0	0	0	0	0
PLOUISY	Pont Ezer	9 421	616	491	452	39	50	50
PLOUMAGOAR	Kerlidiguès	18	0	0	0	0	0	0
PLOUMAGOAR	Lautremen	24	1	1	1	0	0	0
PLOURAC'H	Bas du bourg	44	2	2	2	0	2	2
PLUSQUELLEC	Bas du bourg	50	6	5	4	1	2	2
PONT-MELVEZ	Bourg	34	18	17	16	1	4	4

QUEMPER-GUEZENNEC	Goas haro	8	5	4	4	0	5	5
QUEMPER-GUEZENNEC	Kerouzic (Ruello)	330	129	105	102	3	115	115
QUEMPER-GUEZENNEC	Zone industrielle	730	714	624	613	11	185	185
RUNAN	Lech an Bellec	90	13	9	9	0	2	2
SAINT-CLET	Kerdoret	268	160	111	102	9	130	130
SAINT-LAURENT	Ty Traou Lann	89	6	5	5	0	1	1
SENVEN-LEHART	Bourg	34	4	4	4	0	4	4
SQUIFFIEC	Impasse Ty Coz	148	44	31	30	1	41	41
TREGLAMUS	La Boissière	134	7	6	6	0	1	1
TREGONNEAU	Lot. de Praden Meur	23	3	3	3	0	1	1
YVIAS	Saint-Judoce	81	31	29	29	0	1	1
TOTAL		28579	13771	11922	10939	982	1849	1413

Annexe 4 : Délibérations en date du 14/12/2021 fixant les tarifs de l'assainissement collectif applicables au 01/01/2022

Communes en régie

Délibération

Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 23/12/2021
ID : 022-200067981-20211214-DEL202112_253-DE

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DELIBERATION SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac et en visioconférence le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; CALLONNEC Claude ; CARRIOU Jean (suppléant) ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GUINTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard

Etaient présents en visioconférence les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BOETE Cécile ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GUILLOU Rémy ; HORELLOU Pascal ; LE BIANIOC Yvon ; LE FLOC'H Patrick ; LE HOUEROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; PARROT Marie-Christine ; PRIGENT Jean-Yvon ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; THOMAS David (suppléant)

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à CHAPPE Fanny
GOUAULT Jacky	à CHAPPE Fanny
GOUDALLIER Benoit	à LE GOFF Philippe
HAGARD Elisabeth	à MANGOLD Jacques
HERVE Gildas	à CONNAN Guy
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LARVOR Yannick	à Claude LOZAC'H
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
NAUDIN Christian	à PUILANDRE Elisabeth
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation
mercredi 08 décembre 2021

Délibération

DEL2021-12-253

EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIFS 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

En vue de prévoir des investissements de rénovation et d'entretien des réseaux d'assainissement de l'agglomération, il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer une révision de +3,35 € HT / abonnement et de + 0,079 € HT / m³ aux tarifs du service public d'assainissement collectif en régie pour l'année 2022.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF en régie - applicable au 1 ^{er} janvier 2022 en € HT		
Communes	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
Bourbriac	6,70 €	1,998 €
Coadout	75,38 €	1,208 €
Kerien	86,99 €	2,008 €
Kerpert	112,78 €	0,638 €
Moustéru	85,52 €	1,688 €
Plésidy	94,79 €	1,738 €
Pont-Melvez	81,70 €	1,158 €
Saint-Adrien	75,38 €	1,208 €
Seven-Lehart	99,48 €	2,258 €
Saint-Laurent	117,96 €	1,458 €
Squiffiec	108,70 €	1,548 €
Trégonneau	108,70 €	1,548 €
La Chapelle-Neuve	127,24 €	1,088 €
Loc-Envel	88,30 €	1,178 €
Lohuec	99,70 €	1,158 €
Louargat	99,43 €	2,198 €
Plougonver	11,41 €	0,998 €
Bulat-Plestivien	90,16 €	1,968 €
Calanhel	122,88 €	1,158 €
Maël-Plestivien	104,06 €	1,458 €
Plourac'h	85,79 €	1,158 €
Plusquellec	124,00 €	1,538 €
Lanleff	85,05 €	1,998 €
Lanloup	86,77 €	1,758 €
Yvias	84,12 €	1,798 €

Après avis favorable de la commission environnement réunie le 9 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_206-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 022-200067981-20211214-DEL202112_253-DE

Délibération

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération par 08 abstentions (Cécile BOETE, Stéphanie CARADEC-BOCHER, Vincent CLEC'H, Virginie DOYEN, Pascal HORELLOU, Alexandra LE LAY, Frédéric LE MEUR et David THOMAS) 69 pour décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs concernant le service assainissement collectif en régie ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX





Délibération

Département des Côtes d'Armor

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac et en visioconférence le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; CALLONNEC Claude ; CARRIOU Jean (suppléant) ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GUINTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard

Etaient présents en visioconférence les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BOETE Cécile ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GUILLOU Rémy ; HORELLOU Pascal ; LE BIANIOC Yvon ; LE FLOC'H Patrick ; LE HOUEROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; PARROT Marie-Christine ; PRIGENT Jean-Yvon ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; THOMAS David (suppléant)

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à CHAPPE Fanny
GOUAULT Jacky	à CHAPPE Fanny
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
HAGARD Elisabeth	à MANGOLD Jacques
HERVE Gildas	à CONNAN Guy
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LARVOR Yannick	à Claude LOZAC'H
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation
mercredi 08 décembre 2021

Délibération

DEL2021-12-255

EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIFS 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

En vue de prévoir des investissements de rénovation et d'entretien des réseaux d'assainissement de l'agglomération, il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer une révision de +1,26 € HT / abonnement de toute nature, de +0,04 € HT / m³ et de +5% pour les industriels, de la part collectivité du service public d'assainissement collectif en délégation de service pour l'année 2022 :

La part de Guingamp-Paimpol Agglomération pour les secteurs de Guingamp, de Pontrieux, ainsi que les communes de Bégard, Belle-Isle-en-Terre et de Pédervec, augmente plus considérablement suite à la redéfinition du périmètre des prestations assurées par les délégataires.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - applicable au 01 janvier 2022 en € HT

Secteur Guingamp – tarifs eaux usées domestiques			
Communes	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)	
GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	19,05 € HT / an	De 0 à 6 000 m ³	0,6832 € HT/ m ³
		De 6 000 à 12 000 m ³	0,6709 € HT/ m ³
		De 12 001 à 24 000 m ³	0,6547 € HT/ m ³
		> à 24 000 m ³	0,6472 € HT/ m ³

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels non conventionnés			
Communes	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)	
GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	271,87 € HT / an	De 0 à 6 000 m ³	0,6737 € HT/ m ³
		De 6 000 à 12 000 m ³	0,5553 € HT/ m ³
		De 12 001 à 24 000 m ³	0,4306 € HT/ m ³
		> à 24 000 m ³	0,3683 € HT/ m ³

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels conventionnés				
Communes	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)		
GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	284,067 € HT / an	DCO (demande chimique en oxygène)	flux polluant souscrit	3,5527 € HT / kg/j
			flux polluant rejeté	0,0399€ HT / kg/j
		Pt (Phosphore)	flux polluant souscrit	385,6657 € HT / kg/j
			flux polluant rejeté	3,2819 € HT / kg/j



Délibération

Secteur Pontrieux		
Communes	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
PLOUËC-DU-TRIEUX PONTRIEUX QUEMPEL-GUEZENNEC SAINT-CLET BRELIDY PLOEZAL RUNAN	75,22 € HT	1,1165 € HT
BEGARD	29,15 € HT / an	De 0 à 500 m ³ 1,494 € HT
		> 500 m ³ 0,3215 € HT
TREGLAMUS	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
	67,43 € HT / an	1,3634 € HT
PEDERNEC	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
	11,76 € HT / an	0,9316 € HT
CALLAC	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
	15,12 € HT / an	0,9725 € HT
BELLE ISLE EN TERRE	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
	10,13 € HT / an	0,6005 € HT

Délibération

Secteur Paimpol		
Communes	Abonnement (Part fixe)	Consommation au m ³ (Part variable)
KERFOT	39,41 € HT / an	1,1156 € HT/ m3
PAIMPOL	16,95 € HT / an	1,4463 € HT/ m3
PLEHEDEL	35,97 € HT / an	1,3440 € HT/ m3
PLOUBAZLANEC	43,74 € HT / an	1,3128 € HT/ m3
PLOUEZEC	41,39 € HT / an	1,4128 € HT/ m3
PLOURIVO	50,07 € HT / an	1,3441 € HT/ m3

Après avis favorable de la commission environnement réunie le 9 décembre 2021,

Lecture entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération par 14 abstentions (Cécile BOETE, Marcel BREZELLEC, Fanny CHAPPE, Vincent CLEC'H, Virginie DOYEN, Elisabeth HAGARD, Pascal HORELLOU, Gilbert LE BLEVENNEC, Claudie LE JANNE, Alexandra LE LAY, Frédéric LE MEUR, Jacques MANGOLD, Yvon SIMON et David THOMAS) 63 pour décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs concernant le service assainissement collectif en délégation de service public tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Annexe 5 : L'agence de l'eau vous informe : Pourquoi des redevances

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

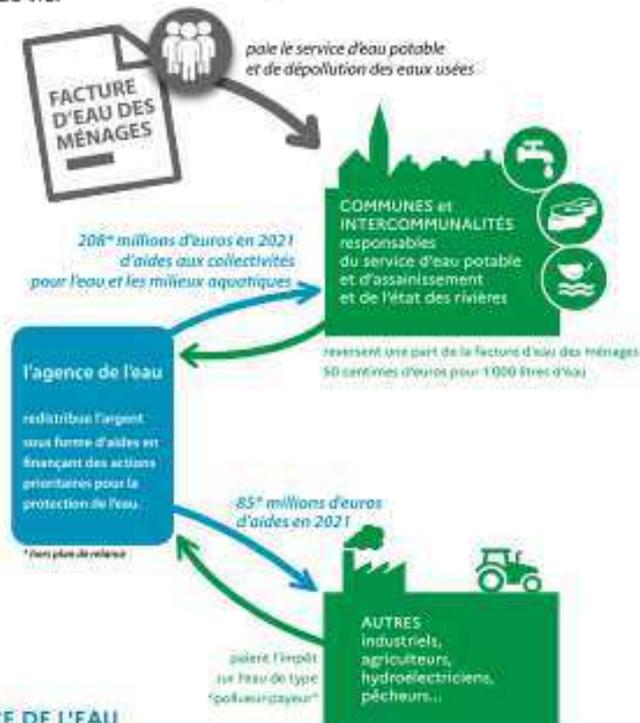
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,17 euros TTC par m³ (Sapea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SSEFA_201904.pdf



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.51, impose à la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport RPQS est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale joint la présente note d'information stable chaque année aux factures de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** (<https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>)

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source Agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Karala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goelette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPODES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Annexe 6 : Factures types de 120m3 _ tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022

Factures types de 120m3 _ communes en régie

	Bourbriac		Bulat-Pestivien		Calanhel	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	3,35 €	6,70 €	86,81 €	90,16 €	119,53 €	122,88 €
Total part fixe annuelle HT	3,35 €	6,70 €	86,81 €	90,16 €	119,53 €	122,88 €
Consommation – part collectivité	230,28 €	239,76 €	226,68 €	236,16 €	129,48 €	138,96 €
Total part proportionnelle HT	230,28 €	239,76 €	226,68 €	236,16 €	129,48 €	138,96 €
Total part de la collectivité	233,63 €	246,46 €	313,49 €	326,32 €	249,01 €	261,84 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	255,23 €	265,66 €	335,09 €	345,52 €	270,61 €	281,04 €
TVA	25,52 €	26,57 €	33,51 €	34,55 €	27,06 €	28,10 €
Total TTC pour 120m3	280,75 €	292,23 €	368,60 €	380,07 €	297,67 €	309,14 €

	Coadout		Kerien		Kerpert	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	72,03 €	75,38 €	83,64 €	86,99 €	109,43 €	112,78 €
Total part fixe annuelle HT	72,03 €	75,38 €	83,64 €	86,99 €	109,43 €	112,78 €
Consommation – part collectivité	135,48 €	144,96 €	231,48 €	240,96 €	67,08 €	76,56 €
Total part proportionnelle HT	135,48 €	144,96 €	231,48 €	240,96 €	67,08 €	76,56 €
Total part de la collectivité	207,51 €	220,34 €	315,12 €	327,95 €	176,51 €	189,34 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	229,11 €	239,54 €	336,72 €	347,15 €	198,11 €	208,54 €
TVA	22,91 €	23,95 €	33,67 €	34,72 €	19,81 €	20,85 €
Total TTC pour 120m3	252,02 €	263,49 €	370,39 €	381,87 €	217,92 €	229,39 €

	La Chapelle-Neuve		Lanleff		Lanloup	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	123,89 €	127,24 €	81,70 €	85,05 €	83,42 €	86,77 €
Total part fixe annuelle HT	123,89 €	127,24 €	81,70 €	85,05 €	83,42 €	86,77 €
Consommation – part collectivité	121,08 €	130,56 €	230,28 €	239,76 €	201,48 €	210,96 €
Total part proportionnelle HT	121,08 €	130,56 €	230,28 €	239,76 €	201,48 €	210,96 €
Total part de la collectivité	244,97 €	257,80 €	311,98 €	324,81 €	284,90 €	297,73 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	266,57 €	277,00 €	333,58 €	344,01 €	306,50 €	316,93 €
TVA	26,66 €	27,70 €	33,36 €	34,40 €	30,65 €	31,69 €
Total TTC pour 120m3	293,23 €	304,70 €	366,94 €	378,41 €	337,15 €	348,62 €

	Loc Envel		Lohuec		Louargat	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	84,95 €	88,30 €	96,35 €	99,70 €	96,08 €	99,43 €
Total part fixe annuelle HT	84,95 €	88,30 €	96,35 €	99,70 €	96,08 €	99,43 €
Consommation – part collectivité	131,88 €	141,36 €	129,48 €	138,96 €	254,28 €	263,76 €
Total part proportionnelle HT	131,88 €	141,36 €	129,48 €	138,96 €	254,28 €	263,76 €
Total part de la collectivité	216,83 €	229,66 €	225,83 €	238,66 €	350,36 €	363,19 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	238,43 €	248,86 €	247,43 €	257,86 €	371,96 €	382,39 €
TVA	23,84 €	24,89 €	24,74 €	25,79 €	37,20 €	38,24 €
Total TTC pour 120m3	262,27 €	273,75 €	272,17 €	283,65 €	409,16 €	420,63 €

	Maël-Pestivien		Mousteru		Plésidy	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	100,71 €	104,06 €	82,17 €	85,52 €	91,44 €	94,79 €
Total part fixe annuelle HT	100,71 €	104,06 €	82,17 €	85,52 €	91,44 €	94,79 €
Consommation – part collectivité	165,48 €	174,96 €	193,08 €	202,56 €	199,08 €	208,56 €
Total part proportionnelle HT	165,48 €	174,96 €	193,08 €	202,56 €	199,08 €	208,56 €
Total part de la collectivité	266,19 €	279,02 €	275,25 €	288,08 €	290,52 €	303,35 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	287,79 €	298,22 €	296,85 €	307,28 €	312,12 €	322,55 €
TVA	28,78 €	29,82 €	29,69 €	30,73 €	31,21 €	32,26 €
Total TTC pour 120m3	316,57 €	328,04 €	326,54 €	338,01 €	343,33 €	354,81 €

	Plougonver		Plourac'h		Pusquellec	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	8,06 €	11,41 €	82,44 €	85,79 €	120,65 €	124,00 €
Total part fixe annuelle HT	8,06 €	11,41 €	82,44 €	85,79 €	120,65 €	124,00 €
Consommation – part collectivité	110,28 €	119,76 €	129,48 €	138,96 €	175,08 €	184,56 €
Total part proportionnelle HT	110,28 €	119,76 €	129,48 €	138,96 €	175,08 €	184,56 €
Total part de la collectivité	118,34 €	131,17 €	211,92 €	224,75 €	295,73 €	308,56 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	139,94 €	150,37 €	233,52 €	243,95 €	317,33 €	327,76 €
TVA	13,99 €	15,04 €	23,35 €	24,40 €	31,73 €	32,78 €
Total TTC pour 120m3	153,93 €	165,41 €	256,87 €	268,35 €	349,06 €	360,54 €

	Pont-Melvez		Saint-Adrien		Saint-Laurent	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	78,35 €	81,70 €	72,03 €	75,38 €	114,61 €	117,96 €
Total part fixe annuelle HT	78,35 €	81,70 €	72,03 €	75,38 €	114,61 €	117,96 €
Consommation – part collectivité	129,48 €	138,96 €	135,48 €	144,96 €	165,48 €	174,96 €
Total part proportionnelle HT	129,48 €	138,96 €	135,48 €	144,96 €	165,48 €	174,96 €
Total part de la collectivité	207,83 €	220,66 €	207,51 €	220,34 €	280,09 €	292,92 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	229,43 €	239,86 €	229,11 €	239,54 €	301,69 €	312,12 €
TVA	22,94 €	23,99 €	22,91 €	23,95 €	30,17 €	31,21 €
Total TTC pour 120m3	252,37 €	263,85 €	252,02 €	263,49 €	331,86 €	343,33 €

	Seven-Lehart		Squiffiec		Trégonneau	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	96,15 €	99,48 €	105,35 €	108,70 €	105,35 €	108,70 €
Total part fixe annuelle HT	96,15 €	99,48 €	105,35 €	108,70 €	105,35 €	108,70 €
Consommation – part collectivité	261,48 €	270,96 €	176,28 €	185,76 €	176,28 €	185,76 €
Total part proportionnelle HT	261,48 €	270,96 €	176,28 €	185,76 €	176,28 €	185,76 €
Total part de la collectivité	357,63 €	370,44 €	281,63 €	294,46 €	281,63 €	294,46 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	379,23 €	389,64 €	303,23 €	313,66 €	303,23 €	313,66 €
TVA	37,92 €	38,96 €	30,32 €	31,37 €	30,32 €	31,37 €
Total TTC pour 120m3	417,15 €	428,60 €	333,55 €	345,03 €	333,55 €	345,03 €

	Yvias	
	Année 2021	Année 2022
Abonnement – part collectivité	80,77 €	84,12 €
Total part fixe annuelle HT	80,77 €	84,12 €
Consommation – part collectivité	206,28 €	215,76 €
Total part proportionnelle HT	206,28 €	215,76 €
Total part de la collectivité	287,05 €	299,88 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	308,65 €	319,08 €
TVA	30,87 €	31,91 €
Total TTC pour 120m3	339,52 €	350,99 €

Factures types de 120m3 _ communes en délégation de service public

	Bégard		Belle-Isle-en-Terre		Kerfot	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement - part collectivité	24,43 €	29,15 €	5,04 €	10,13 €	38,15 €	39,41 €
Abonnement - part délégataire	31,96 €	28,53 €	20,76 €	17,27 €	43,06 €	43,90 €
Total part fixe annuelle HT	56,39 €	57,68 €	25,80 €	27,40 €	81,21 €	83,31 €
Consommation - part collectivité	158,17 €	179,28 €	51,40 €	72,06 €	129,07 €	133,87 €
Consommation - part délégataire	114,24 €	97,06 €	134,64 €	122,47 €	69,70 €	71,05 €
Total part proportionnelle HT	272,41 €	276,34 €	186,04 €	194,53 €	198,77 €	204,92 €
Total part de la collectivité	182,60 €	208,43 €	56,44 €	82,19 €	167,22 €	173,28 €
Total part du délégataire (DSP SAUR)	146,20 €	125,59 €	155,40 €	139,74 €	112,76 €	114,95 €
Total distribution HT	328,80 €	334,02 €	211,84 €	221,93 €	279,98 €	288,23 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	350,40 €	353,22 €	233,44 €	241,13 €	301,58 €	307,43 €
TVA	35,04 €	35,32 €	23,34 €	24,11 €	30,16 €	30,74 €
Total TTC pour 120m3	385,44 €	388,54 €	256,78 €	265,25 €	331,74 €	338,18 €

	Paimpol		Pléhédél		Ploubazlanec	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement - part collectivité	15,69 €	16,95 €	34,71 €	35,97 €	42,48 €	43,74 €
Abonnement - part délégataire	43,06 €	43,90 €	43,06 €	43,90 €	43,06 €	43,90 €
Total part fixe annuelle HT	58,75 €	60,85 €	77,77 €	79,87 €	85,54 €	87,64 €
Consommation - part collectivité	168,76 €	173,56 €	135,65 €	161,28 €	152,74 €	157,54 €
Consommation - part délégataire	69,70 €	71,05 €	69,70 €	71,05 €	69,70 €	71,05 €
Total part proportionnelle HT	238,45 €	244,61 €	205,34 €	232,33 €	222,43 €	228,59 €
Total part de la collectivité	184,45 €	190,51 €	170,36 €	197,25 €	195,22 €	201,28 €
Total part du délégataire (DSP SAUR)	112,76 €	114,95 €	112,76 €	114,95 €	112,76 €	114,95 €
Total distribution HT	297,20 €	305,46 €	283,11 €	312,20 €	307,97 €	316,23 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	318,80 €	324,66 €	304,71 €	331,40 €	329,57 €	335,43 €
TVA	31,88 €	32,47 €	30,47 €	33,14 €	32,96 €	33,54 €
Total TTC pour 120m3	350,68 €	357,12 €	335,19 €	364,54 €	362,53 €	368,97 €

	Plouézec		Plourvio		Secteur de Pontrieux	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement - part collectivité	40,13 €	41,39 €	48,81 €	50,07 €	72,66 €	75,22 €
Abonnement - part délégataire	43,06 €	43,90 €	43,06 €	43,90 €	42,64 €	42,09 €
Total part fixe annuelle HT	83,19 €	85,29 €	91,87 €	93,97 €	115,30 €	117,31 €
Consommation - part collectivité	164,74 €	169,54 €	156,49 €	161,29 €	121,14 €	133,98 €
Consommation - part délégataire	69,70 €	71,0520	69,70 €	71,05 €	144,94 €	139,10 €
Total part proportionnelle HT	234,43 €	240,59 €	226,19 €	232,34 €	266,08 €	273,08 €
Total part de la collectivité	204,87 €	210,93 €	205,30 €	211,36 €	193,80 €	209,20 €
Total part du délégataire (DSP SAUR)	112,76 €	114,95 €	112,76 €	114,95 €	187,58 €	181,19 €
Total distribution HT	317,62 €	325,88 €	318,06 €	326,31 €	381,38 €	390,39 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	339,22 €	345,08 €	339,66 €	345,51 €	402,98 €	409,59 €
TVA	33,92 €	34,51 €	33,97 €	34,55 €	40,30 €	40,96 €
Total TTC pour 120m3	373,14 €	379,59 €	373,62 €	380,07 €	443,27 €	450,55 €

	Secteur de Guingamp		Pédervec		Tréglamus	
	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022
Abonnement - part collectivité	17,79 €	19,05 €	10,50 €	11,76 €	66,17 €	67,43 €
Abonnement - part délégataire	43,70 €	44,70 €	25,89 €	26,40 €	28,91 €	29,40 €
Total part fixe annuelle HT	61,49 €	63,75 €	36,39 €	38,16 €	95,08 €	96,83 €
Consommation - part collectivité	73,19 €	81,98 €	60,67 €	111,79 €	158,81 €	163,61 €
Consommation - part délégataire	118,56 €	116,76 €	116,16 €	62,76 €	102,12 €	103,80 €
Total part proportionnelle HT	191,75 €	198,74 €	176,83 €	174,55 €	260,93 €	267,41 €
Total part de la collectivité	90,98 €	101,03 €	71,17 €	123,55 €	224,98 €	231,04 €
Total part du délégataire (DSP SUEZ)	162,26 €	161,46 €	142,05 €	89,16 €	131,03 €	133,20 €
Total distribution HT	253,24 €	262,49 €	213,22 €	212,71 €	356,01 €	364,24 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	274,84 €	281,69 €	234,82 €	231,91 €	377,61 €	383,44 €
TVA	27,48 €	28,17 €	23,48 €	23,19 €	37,76 €	38,34 €
Total TTC pour 120m3	302,32 €	309,86 €	258,30 €	255,10 €	415,37 €	421,78 €

	Callac	
	Année 2021	Année 2022
Abonnement - part collectivité	13,86 €	15,12 €
Abonnement - part délégataire	21,01 €	21,44 €
Total part fixe annuelle HT	34,87 €	36,56 €
Consommation - part collectivité	111,90 €	116,70 €
Consommation - part délégataire	139,68 €	142,44 €
Total part proportionnelle HT	251,58 €	259,14 €
Total part de la collectivité	125,76 €	131,82 €
Total part du délégataire (DSP VEOLIA)	160,69 €	163,88 €
Total distribution HT	286,45 €	295,70 €
Redevance AELB*	21,60 €	19,20 €
Total facture HT	308,05 €	314,90 €
TVA	30,81 €	31,49 €
Total TTC pour 120m3	338,86 €	346,39 €

Annexe 7 : Détail des recettes du service pour l'année 2021

Les recettes de la collectivité sur la régie

Communes	RECETTES DE LA COLLECTIVITE			
	MONTANT FACTURÉ		Régularisations (+/-)	TOTAL RECETTES
	redevance	dont abonnement		
Bourbriac	77 187,17		-19 902,91	57 284,26
Bulat-Pestivien	6 569,38	3 452,59		6 569,38
Calanhel				rattrapage 2022
Coadout				rattrapage 2022
Kérien	5 242,92	2 935,84	-375,55	4 867,37
Kerpert	9 179,07	7 226,63	-827,45	8 351,62
La Chapelle Neuve				rattrapage 2022
Lanleff				rattrapage 2022
Lanloup / Yvias	34 692,27	18 653,60		34 692,27
Loc Envel	4 787,43	3 599,52		4 787,43
Lohuec				0,00
Louargat (2021 + rattrapage 2020)	252 662,87			252 662,87
Maël-Pestivien	11 935,57	8 115,03		11 935,57
Moustéru	13 900,54	6 516,84	-224,25	13 676,29
Plésidy	17 998,77	8 778,05		17 998,77
Plougonver				rattrapage 2022
Plourac'h				rattrapage 2022
Plusquellec	10 128,31	5 883,60		10 128,31
Pont-Melvez				rattrapage 2022
Saint Laurent	15 166,56	9 082,41		15 166,56
Senven Lehart	7 898,21	3 088,94	-514,13	7 384,08
Squiffiec	26 507,61	14 126,88		26 507,61
Trégonneau				rattrapage 2022
TOTAL	493 856,68	91 459,93	-21 844,29	472 012,39

Les recettes de la collectivité en délégation de service public

Communes	RECETTES DE LA COLLECTIVITE					
	RECETTES			Autres		TOTAL RECETTES
	redevance	dont abonnement	dont redevance eaux usées non domestiques	Traitement des matières de vidange	Régularisations (+/-)	
Bégard	221 417,59	48 226,19	0,00	0,00	-1 096,43	220 321,16
Belle-Isle-En-Terre	16 946,95	2 611,28	0,00	0,00	-539,75	16 407,20
Callac	78 961,00	14 412,71	0,00	0,00	0,00	78 961,00
Péder nec	18 031,57	4 323,65	0,00	0,00	0,00	18 031,57
Secteur de Pontrieux	290 782,41	156 691,43	0,00	0,00	0,00	287 598,24
Secteur de Paimpol	1 122 983,17	278 278,79	0,00	2 326,32	-25 776,20	1 097 206,97
Secteur de Guingamp	850 886,16	188 051,04	154 650,87	4 035,16	0,00	850 886,16
Tréglamus	20 582,90	9 659,38	0,00	0,00	0,00	20 582,90
TOTAL	2 620 591,75	702 254,47	154 650,87	6 361,48	-27 412,38	2 589 995,20

Les recettes des exploitants

Communes	RECETTES DE L'EXPLOITANT					
	RECETTES			Autres recettes		TOTAL RECETTES
	redevance	dont abonnement	dont redevance eaux usées non domestiques	Traitement des matières de vidange		
Bégard	204 884,44	62 471,54	0,00	0,00	204 884,44	
Belle-Isle-En-Terre	48 272,54	10 800,74	0,00	0,00	48 272,54	
Callac	103 515,34	22 876,89	0,00	0,00	103 515,34	
Péder nec	36 946,83	10 699,56	0,00	0,00	36 946,83	
Secteur de Pontrieux	252 217,74	91 882,88	0,00	0,00	252 217,74	
Secteur de Paimpol	793 084,16	405 989,59	0,00	13 627,76	793 084,16	
Secteur de Guingamp	2 195 295,63	446 583,77	910 774,25	22 569,31	2 195 295,63	
Tréglamus	11 303,81	4 217,96	0,00	0,00	11 303,81	
TOTAL	3 645 520,49	1 055 522,93	910 774,25	36 197,07	3 645 520,49	